
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-quatrième séance – Mercredi 20 février 2002, à 17 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Sophie Christen, Barbara Cramer, MM. Alain Fischer, Jean-Marie Hainaut, Bernard Lescaze, M^{me} Melissa Rebetez, MM. Guy Savary, Daniel Sormanni et M^{me} Marie Vanek.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 6 février 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 février, mercredi 20 février et lundi 4 mars 2002, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Comme je vous l'ai annoncé hier, après les réponses aux questions orales, nous traiterons deux propositions du Conseil administratif, cela en accord avec les chefs de groupe; il s'agit des propositions PR-182 et PR-183.

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, maire. M. Pattaroni a posé hier, lors de notre séance de 17 h, une question concernant des locaux pour le domaine de la petite enfance. Comme il n'est pas encore arrivé, je demande à M. Bonny de lui transmettre ma réponse.

Ce matin, le Conseil administratif m'a donné l'autorisation de signer le bail pour les locaux de l'avenue Dumas afin que la Délégation à la petite enfance puisse y emménager. Nous en avons parlé hier soir, maintenant c'est fait et je remercie mes collègues du Conseil administratif de m'avoir suivi.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai quelques réponses à vous transmettre, à la suite des questions orales qui ont été posées hier lors de la séance de 17 h.

Tout d'abord, M. Lyon s'inquiétait de savoir quand l'éclairage de la rue Patru serait rétabli; il le sera, Monsieur Lyon, le 27 février prochain, parce que le service compétent des Services industriels ne pourra pas le faire préalablement. L'éclairage qui a été supprimé étant l'éclairage provisoire du chantier, l'éclairage définitif sera rétabli à la fin du mois de février.

M^{me} Ischi Kaplan a posé une question concernant une roulotte se trouvant à la rue Pestalozzi. Cette roulotte disparaîtra dans deux jours; celle-ci appartient à une entreprise de travaux publics qui l'avait entreposée à cet endroit. Madame Ischi

Kaplan, je peux vous rassurer en ce sens que les détritres auxquels vous avez fait allusion ont été enlevés dans la journée. La question est donc réglée.

Une autre question a été posée par M. Broggin concernant la suite que le Conseil administratif entendait donner à la pétition P-52, «Flâner à Saint-Gervais», que le Conseil municipal a acceptée lors de la séance plénière du 15 janvier 2002. Nous travaillons sur ce dossier, non seulement pour essayer de recenser l'ensemble des démarches que nous allons entreprendre dans ce quartier – qui vous est également cher, Monsieur Broggin – au niveau des rénovations, mais aussi pour mettre en place des aménagements et instaurer des zones de rencontre. Comme vous le savez, la compétence de ces réalisations appartient au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Nous avons donc formulé une demande audit département pour examiner les propositions que la Ville de Genève souhaite développer à l'intérieur du quartier de Saint-Gervais. Nous sommes en train de finaliser l'étude technique avec Manor SA, donc la Placette, concernant le problème des livraisons et de l'accessibilité des camions à ce grand magasin. Nous serons à même de saisir le Conseil municipal, d'ici au mois de juin au plus tard, d'une demande de crédit, comme nous nous étions engagés à la faire pour l'ensemble de ces questions, y compris – et j'insiste – pour les trémies d'accès qui devront être déplacées de la place Grenus à l'extérieur de celle-ci pour pouvoir enfin aménager cette place en zone piétonne.

Je peux vous dire, en résumé et substantiellement, qu'il sera donné rapidement suite à la pétition et aux vœux du Conseil municipal pour l'aménagement de ce quartier de Saint-Gervais, qui nécessite que des mesures soient prises non seulement au niveau des rénovations d'immeubles, mais également au niveau d'un certain type d'aménagement de rue résidentielle et de place piétonne.

Voilà, Monsieur le président, je crois avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées.

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 150 000 francs destiné à soutenir l'organisation du Forum mondial de la société civile à Genève du 14 au 19 juillet 2002 (PR-182).

Le Forum de la société civile aura lieu du 14 au 19 juillet 2002 au Centre international de conférences Genève, à Genève. Il sera précédé par une série de formations pour les participants des pays en développement ainsi que par un forum des jeunes. Le Forum mondial de la société civile rassemblera des organi-

sations travaillant sur la scène internationale, y compris les principales agences des Nations Unies, afin de renforcer la coopération internationale. Mandat international a accepté d'en coordonner l'organisation.

Préambule

La scène internationale a profondément évolué et attribue désormais à la société civile et aux délégués non gouvernementaux un rôle de plus en plus important. Le projet de Forum mondial de la société civile a été initié lors du Forum du millénum sur les réformes de l'ONU qui a eu lieu en mai 2000 à New York. Cette conférence a rappelé la volonté des Nations Unies d'associer étroitement la société civile à ses activités ainsi que la demande de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) de renforcer la coopération entre elles et avec le système des Nations Unies.

Le Forum de la société civile entend ainsi poursuivre ce processus pour faciliter et renforcer la coopération entre la société civile (ONG, université, populations autochtones, etc.) et les organisations internationales. Il couvrira différents domaines d'activité (environnement, santé, droit de l'homme, humanitaire, éducation, paix, sécurité, technologie de l'information, etc.) en cherchant dans chacun d'eux à promouvoir la coopération internationale. Il présentera, notamment, les activités des organisations internationales présentes à Genève et contribuera à faire de Genève un pôle d'excellence dans la coopération entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Enfin, le cas échéant, il permettra à Genève d'établir un forum permanent, dont la création a été recommandée par le Forum du millénum, visant à faciliter la coopération entre les organisations de la société civile et les Nations Unies.

Objectifs

Les objectifs du forum sont les suivants:

- faciliter la coopération entre les organisations de la société civile et l'ensemble du système des Nations Unies;
- promouvoir la coopération entre les organisations des différentes régions géographiques et des différents domaines d'activité, et notamment avec les pays en développement et les populations autochtones;
- créer un espace de dialogue entre les différents acteurs de la scène internationale;
- envisager la constitution d'un forum permanent ayant pour but de renforcer la coopération entre la société civile et les organisations internationales.

Impact et résultats attendus pour Genève

- Renforcer la position de Genève au cœur de la nouvelle diplomatie en en faisant un pôle d'excellence de la coopération entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et en renforçant la visibilité des organisations qui y sont établies.
- Obtenir l'établissement à Genève du siège du forum permanent.
- Contribuer à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information, qui aura lieu à Genève en 2003.

Conception

Le forum aura lieu pendant la semaine précédant le 20^e Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones et une semaine avant la sous-commission des droits de l'homme. Le forum pourra contribuer directement à la Conférence mondiale sur le développement durable (Rio + 10) et à la préparation du Sommet mondial de la société de l'information.

Il devrait réunir entre 1000 et 1500 participants de toutes les régions géographiques et de tous les domaines d'activités, y compris les principaux réseaux et fédérations d'ONG, les représentants de peuples autochtones, les organisations internationales, le secteur privé, les milieux académiques, etc.

Le Forum mondial de la société civile est soutenu par un groupe de travail préparatoire rassemblant plus de 320 organisations de plus de 80 pays.

La Ville de Genève est invitée à parrainer le forum avec les Nations Unies, la Confédération et les autorités cantonales. Elle est également sollicitée pour soutenir financièrement le forum et pour déléguer un ou deux collaborateurs afin qu'ils puissent suivre l'organisation du forum.

Coûts

Le coût global du Forum mondial de la société civile s'élèvera à 1 240 000 francs. Il est prévu un financement des autorités publiques à hauteur de 750 000 francs, dont 300 000 francs pour la Confédération et 300 000 francs pour le Canton.

Le Conseil administratif propose de soutenir cette manifestation à hauteur de 150 000 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 150 000 francs destiné à soutenir le Forum de la société civile du 14 au 19 juillet 2002 au Centre international de conférences Genève.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue par l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2002 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2002 de la Ville de Genève, sous le compte 36703.000400.

Annexe: présentation détaillée du Forum de la société civile

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez reçu hier de la documentation au sujet de cette proposition sur vos pupitres. Contrairement à ce qui vous a été annoncé – j'en ai fait part au président du Conseil municipal – le Conseil administratif ne demande pas la discussion immédiate, mais il vous propose de renvoyer la proposition PR-182 à la commission sociale et de la jeunesse, ou à une autre commission que vous pourriez proposer.

Nous avons quand même le temps de prendre une décision, car il s'agit d'une manifestation qui aura lieu du 14 au 19 juillet 2002. Nous avons averti les responsables de ce forum que nous voulions discuter avec la ou les commissions et qu'il n'était peut-être pas très opportun d'avoir un vote immédiat ce soir. C'est différent en ce qui concerne le point suivant, la proposition PR-183, parce que nous avons déjà entamé une partie du crédit disponible pour cet objet et que nous avons besoin d'un crédit supplémentaire, car il y a des échéances beaucoup plus courtes.

Vous savez que le Forum mondial de la société civile aura pour but de rapprocher les organisations internationales, le secteur privé et la société civile; je crois que ce sera extrêmement bénéfique pour Genève. Il y a des thèmes comme l'environnement, le commerce, le développement durable, le renforcement de la coopération pour assurer un respect effectif et universel des droits humains, le droit des peuples à l'autodétermination dans la prévention des conflits – je vous renvoie au débat d'hier soir sur le Moyen-Orient. Je pense que ces thèmes seront très intéressants.

Les résultats attendus pour Genève, selon les organisateurs de ce forum, c'est de faire de notre ville un pôle d'excellence de la coopération entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux; de renforcer la visibilité de la coopération entre les nombreuses organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, qui sont établies à Genève; de promouvoir des approches globales, interdisciplinaires et non partisans des problèmes mondiaux; d'obtenir l'établissement à Genève du siège du forum permanent – cela, c'est aussi un enjeu important pour Genève – et de contribuer à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information qui, comme vous le savez – cela a été décidé par Kofi Annan – aura lieu à Genève en 2003.

Le financement, qui est de l'ordre de 3 millions de francs pour le Forum mondial de la société civile, est assuré en partie par l'Etat. Le Conseil d'Etat a déjà donné son accord. La proposition a été renvoyée dans une commission du Grand Conseil, mais il y a déjà eu un accord de principe de M. Lamprecht. D'autres partenaires privés vont aussi soutenir ce forum et les organisateurs demandent à la Ville de Genève la somme de 150 000 francs. Je vous propose donc le renvoi de la proposition PR-182 dans une commission, la commission sociale et de la jeunesse me paraissant être la plus adéquate.

Préconsultation

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Le sujet est extrêmement vaste et je n'ai pas de tout envie d'intervenir sur le fond au niveau où nous en sommes maintenant. Il me semble effectivement judicieux de suivre la proposition de M. Tornare et de procéder à un renvoi de la proposition PR-182 en commission, considérant qu'il n'y a pas d'urgence, puisqu'il s'agit du mois de juillet.

M. Alain Marquet (Ve). J'aimerais intervenir sur cet objet pour dire que ce n'est pas le premier objet du genre que nous voyons arriver dans l'enveloppe que nous recevons avec les objets à traiter pour chaque session. En effet, pratiquement une séance sur deux, le Conseil administratif propose au Conseil municipal une participation à un forum, à une organisation internationale ou à une conférence, je ne dirai pas quelconque, mais bien précise en l'occurrence, et presque chaque fois il est évoqué la prise en compte – elle nous paraît indispensable effectivement – des organisations non gouvernementales.

A ce sujet, nous aimerions formuler une inquiétude, à savoir que nous avons un peu l'impression que la multiplication de ces instances va aussi générer une sorte de multiplication de participations nécessaires et indispensables à ces organisations non gouvernementales (ONG), qui devront, chaque fois, envoyer une délégation, une représentation. Finalement, cela risque de nous faire prendre conscience que le remède peut être pire que le mal. A force de multiplier ces instances, nous allons multiplier les indispensables participations des ONG et je me demande si, à la longue, nous ne risquons pas de les épuiser à courir après la multiplication des organisations. Voilà ce que je voulais dire.

M. Pierre Maudet (R). Mon intervention ne sera pas très longue, car le préopinant a exprimé en quelque sorte la position radicale. Je dis d'emblée que nous enverrons cet objet en commission pour étude. Pour notre part, nous nous inquiétons également de la prolifération de ce type de demande. Les Verts ainsi que les radicaux, à plusieurs reprises dans cette enceinte, ont demandé qu'une politique globale concertée avec l'Etat et qui soit clairement exprimée une fois pour toutes apparaisse au sein des autorités genevoises pour indiquer dans quelle direction on souhaite aller, non seulement dans le subventionnement, mais également dans le soutien moral à de telles institutions. Il s'agit pour nous de quelque chose d'important, car, comme le dit le proverbe: «Qui trop embrasse, mal étreint.» Nous pensons donc qu'il serait opportun, dans la prolongation de la discussion de la commission sur cet objet, de nous demander, avec le Conseil administratif,

quelle politique, une fois pour toutes, nous voulons mener dans le soutien à ces activités internationales, que ce soit d'organisations non gouvernementales ou d'organisations paraonusiennes.

Je terminerai mon intervention en précisant que, dans ce projet précis, nous nous félicitons que l'association Mandat international, que le Conseil municipal soutient à travers des subventions depuis plusieurs années et qui effectue un excellent travail dans le cadre des organisations non gouvernementales, chapeaute en quelque sorte l'accueil des délégations au forum du mois de juillet.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste, quant à lui, salue cette proposition du Conseil administratif et se réjouit d'en discuter à la commission sociale et de la jeunesse. C'est la raison pour laquelle il s'abstiendra, ici, dans ce plénum, d'allonger les débats.

M. Manuel Tornare, maire. Je crois que le souci de M. Marquet est un souci judicieux. Comme M. Marquet, je suis parfois assez stupéfait de l'avalanche de demandes concernant le soutien à des ONG. Pour rassurer M. Maudet, je dirai que nous essayons d'avoir une vision globale entre la Ville et l'Etat et que nous avons une excellente collaboration avec M. Lamprecht. Vous pourriez aussi, c'est une suggestion, inviter M. Lamprecht à la commission sociale et de la jeunesse lorsqu'elle étudiera ce sujet. Je pense que nous pourrons prouver par des actes que la collaboration est efficace et que, depuis quelques années, entre l'Etat et la Ville, nous essayons d'éviter les doublons dans ce genre de dossier.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés sans opposition (1 abstention radicale).

5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 430 000 francs destiné à financer la campagne de candidature de Genève - Divonne-les-Bains pour l'accueil de la future organisation résultant de la fusion de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et de l'International union of local authorities (IULA) (PR-183).

La Ville de Genève, conjointement avec la Ville de Divonne-les-Bains, a décidé de se porter candidate pour accueillir le siège de la future organisation qui résultera de la fusion des deux principales organisations de villes et de pouvoirs locaux, la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et l'International union of local authorities (IULA)¹.

La lettre invitant les villes intéressées à soumettre leur candidature pour accueillir le siège a été envoyée le 17 décembre dernier et reçue le 3 janvier de cette année². Le dossier de candidature doit être remis aux deux organisations le 26 mars prochain et la décision quant à l'attribution du siège se prendra le 21 juin 2002 à Guadalajara (Mexique).

Préambule

L'évolution actuelle qui tend à accroître la mondialisation avec le développement des technologies de communication et d'information modifie également le système des relations internationales. Elle favorise l'émergence de nouveaux réseaux d'acteurs qui s'imposent de plus en plus dans la concertation internationale. Les villes et les collectivités territoriales sont les premières à en profiter. Il n'est dès lors guère surprenant qu'elles participent de plus en plus à la vie internationale. Dans de nombreux pays, elles s'imposent comme des relais privilégiés des nouvelles formes de coopération au développement, notamment dans ce qu'il est convenu d'appeler «la coopération décentralisée».

Les grandes associations de villes, sensibles à cette évolution, se sont organisées pour répondre aux nouvelles exigences des pouvoirs locaux. C'est dans ce contexte que la FMCU et l'IULA ont décidé de fusionner. Le Congrès de l'unification aura lieu à Paris en juin 2004.

Au début de 2001, Genève est devenue membre de ces deux organisations et a obtenu d'emblée un siège au Conseil exécutif de la FMCU. Une candidature éma-

¹ Le nom de l'organisation qui résultera de la fusion de la FMCU et de l'IULA n'est pas encore choisi.

² Voir le document annexé. Outre l'appel à candidature, ce courrier décrit également la mission et les objectifs de la future organisation et expose de manière détaillée les critères de sélection pour la ville hôte du siège.

nant d'une ville nouvellement membre ne pouvait s'imposer sans une stratégie de soutien des collectivités locales françaises très actives en matière de coopération internationale. De plus, il fallait s'assurer qu'aucune autre candidature française ne vienne affaiblir les chances de Genève. C'est alors que fut décidé de conjuguer nos efforts déployés avec une ville transfrontalière, Divonne-les-Bains. En outre, celle-ci dispose d'un Centre international de formation des acteurs locaux (CIFAL), programme interagenciel des Nations Unies, avec lequel la nouvelle organisation pourrait établir des synergies. Divonne-les-Bains a obtenu le soutien de la région Rhône-Alpes et Genève celui du canton et de la Confédération. Des discussions sont en cours au plus haut niveau pour que cette dernière accepte d'accorder, le cas échéant, un statut privilégié à la nouvelle organisation (privilèges et immunités) dans les limites des règles appliquées en la matière.

Impact et résultats attendus pour Genève

Pour Genève, l'accueil du siège de la nouvelle organisation mondiale des villes s'inscrit dans la poursuite des efforts déjà déployés pour recevoir la CAM-VAL au lendemain de la conférence d'Istanbul. Genève dispose d'une solide réputation en matière d'accueil des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. La présence à Genève de la nouvelle organisation soulignera la place que l'espace lémanique veut occuper sur la scène mondiale en matière de coopération interrégionale et interurbaine. Les retombées économiques ne sont pas à négliger non plus, que ce soit pour l'hôtellerie, les commerces, les institutions culturelles notamment.

Procédure régissant la candidature pour la ville hôte du siège de la nouvelle organisation mondiale d'autorités locales

Comme mentionné ci-dessus, l'appel à candidature fixe la date limite pour le dépôt des dossiers au 26 mars 2002.

Les villes candidates doivent envoyer les documents suivants:

1. un dossier (maximum 20 pages y inclus les annexes) montrant comment la ville répond aux critères de sélection mentionnés ci-dessous;
2. une lettre signée du maire et du responsable de l'organe exécutif municipal confirmant l'accord de la ville sur la proposition et les offres financières qu'elles contiennent.

Par ailleurs, les villes candidates doivent être membres de la FMCU et de l'IULA et s'engager, en cas de succès, à devenir membre individuel de la nouvelle organisation.

Une évaluation initiale des candidatures sera faite par le Comité d'évaluation composé des présidents et des vice-présidents de la FMCU et de l'IULA, aidé des deux secrétariats généraux. Des visites techniques pourront être effectuées pour améliorer et valider l'information fournie ainsi que pour visiter les bureaux et locaux qui seront mis à disposition. Le Comité d'évaluation rendra compte à la Session exécutive conjointe en juin 2002 qui se tiendra à Guadalajara où le vote final aura lieu.

Quatre types de critères de sélection ont été retenus¹:

1. les avantages de proximité;
2. les avantages financiers directs;
3. l'environnement financier, fiscal, social pour le personnel;
4. l'environnement urbain.

Conception

Si Genève et Divonne jouissent d'avantages comparatifs de poids et présentent une candidature originale du fait de leur démarche conjointe et transfrontalière, il n'en demeure pas moins que le dossier doit être solidement préparé et soutenu par une campagne de promotion efficace.

Des actions ont déjà été entreprises sous forme de contacts avec des acteurs clés et la réalisation d'une brochure de présentation des deux villes entièrement financée par Divonne et la région Rhône-Alpes.

Il faut le souligner, le délai jusqu'au dépôt du dossier de candidature le 22 mars 2002 est extrêmement court. C'est pourquoi la Mairie de Divonne a pris l'initiative de recourir à une société spécialisée dans la communication institutionnelle. Le projet de dispositif de communication comprend notamment:

- la création d'une mallette coffret comprenant un dossier technique qui répond aux critères de nature non confidentielle du dossier de candidature², un carnet de voyage valorisant les attraits de Genève et sa région, auquel il conviendrait de joindre, un souvenir de Genève;
- le dossier de candidature proprement dit sur la base des informations remises par les deux villes;
- la création d'une lettre d'information qui donnera des renseignements actualisés sur la campagne de candidature;

¹ Pour prendre connaissance des critères détaillés se référer au document annexé.

² Nous entendons par là des informations telles que les avantages de proximité (aéroport, autoroutes, hôtels etc.), l'environnement urbain, le coût de la vie, etc., alors que les informations de type confidentiel qui ne devraient figurer que dans le dossier de candidature relèvent de l'offre que Genève-Divonne peut faire en termes d'avantages fiscaux, de privilèges et d'immunités, de mise à disposition de locaux etc. Il serait contre-productif que les villes concurrentes connaissent le contenu de l'offre, car elles pourraient se livrer à une surenchère.

- la création graphique d'un stand qui sera utilisé notamment à la réunion de Guadalajara;
- la conception et la réalisation d'un film publicitaire en vue de la présentation de la candidature à la Session exécutive conjointe FMCU/IULA en juin 2002 à Guadalajara au Mexique;
- la création d'oriflammes.

Coûts

Sur la base d'une clé de répartition de deux tiers/un tiers, le dispositif décrit ci-dessus soutenu par la Ville de Genève s'élèverait à environ 300 000 francs (TVA à 7,6% comprise).

A cela s'ajoutent les coûts suivants:

- le déplacement, l'hébergement et divers frais de représentation d'une délégation de cinq ou six personnes à Guadalajara en juin 2002 où auront lieu la présentation de la candidature et le choix de la ville hôte, soit au total environ 30 000 francs;
- l'installation et l'organisation du stand pour un montant de 20 000 francs;
- les honoraires pour suivi du dossier de janvier à juin 2002 pour un montant de 50 000 francs;
- la participation au développement du site internet www.geneve-divonne.ch pour un montant de 8000 francs;
- l'accueil des membres du Comité d'évaluation pour un montant de 8000 francs;
- l'édition de la version arabe de la brochure, soit 4000 francs;
- enfin, il conviendrait de prévoir une enveloppe pour frais imprévus de 10 000 francs.

Au total, le budget de la candidature Genève-Divonne se monte à 430 000 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 430 000 francs destiné à financer la campagne de candidature de Genève - Divonne-les-Bains pour l'accueil de la future organisation résultant de la fusion de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et de l'International union of local authorities (IULA).

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2002 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2002 de la Ville de Genève, sous les comptes suivants:

31054 (charges de publicité) pour un montant de 332 000 francs;

31707 (frais de déplacement et représentation) pour un montant de 30 000 francs;

31851 (frais de réception) pour un montant de 8000 francs;

31855 (honoraires pour prestations diverses) pour un montant de 50 000 francs;

31906 (autres frais) pour un montant de 10 000 francs.

Annexes:

- lettre du 17 décembre 2001 de la présidente de la FMCU et du président de l'IULA invitant les villes intéressées à soumettre leur candidature pour accueillir le siège de la future organisation résultant de la fusion de la FMCU et de l'IULA;
- budget de la candidature Genève - Divonne-les-Bains.

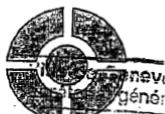


REÇU LO

03 JAN. 2002

→ NT
de plet SA
de nrad JMM

(hors
os)



07 JAN. 2002

09 JAN. 2002

Décision:

DA

A l'attention:

09 JAN. 2002

SCA
SILE

17 Décembre 2001

Cher membre,

Appel à candidature pour la ville hôte du siège de la nouvelle organisation mondiale d'autorités locales

Comme vous le savez, depuis 1997, la Fédération mondiale des Cités Unies (FMCU) et l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), ont travaillé à l'unification des deux organisations afin de créer une nouvelle organisation représentative des collectivités locales de par le monde. Les négociations engagées depuis se sont conclues par un accord historique au Congrès de l'Unité FMCU-IULA à Rio en mai 2001.

A cette occasion, les deux exécutifs ont adopté un projet de statuts pour la nouvelle organisation qui comporte la mission et les objectifs de la nouvelle organisation (voir annexe 1). Ce projet démontre clairement que la nouvelle organisation mondiale d'autorités locales entend avoir un rôle clé au sein de la communauté internationale. Le but est de créer une organisation capable, non seulement de représenter et de promouvoir les autorités locales sur la scène internationale, mais aussi de faciliter l'échange d'expériences et d'information entre les autorités locales dans le monde.

La nouvelle organisation mondiale démarrera en janvier 2004 et nous souhaitons donc recevoir des propositions des villes pour l'accueil de son siège. Cette invitation est envoyée à nos membres et aux organisations associées. Les réseaux et associations d'autorités locales sont donc priés de faire circuler, aussi largement que possible, cette invitation à leurs membres dans toutes les régions du monde.

Nous espérons attirer les meilleures candidatures possibles. Il s'agit d'une opportunité exceptionnelle offerte aux villes qui souhaitent améliorer leur image internationale, jouer un rôle majeur dans la création d'une nouvelle organisation mondiale et dans les relations avec les Nations unies, les organisations internationales et le réseau mondial d'autorités locales et des associations nationales.

Le choix de la ville qui hébergera le siège de la nouvelle organisation mondiale aura lieu à la prochaine Session exécutive conjointe FMCU-IULA en juin 2002. Cette sélection se fera sur la base d'une combinaison de facteurs, le but étant de trouver le meilleur équilibre global dans le choix du meilleur lieu pour le lancement et le développement de la nouvelle organisation.

Pour faciliter le processus de décision, la première Session exécutive conjointe a décidé d'un certain nombre de critères de sélection (voir annexe 2). Les critères de sélection sont les suivants:

1. les avantages de proximité
2. Les avantages financiers directs
3. L'environnement financier, fiscal et social pour le personnel
4. L'environnement urbain

Federation mondiale des cités unies (FMCU) •
World Federation of United Cities (FMCU-UTO)
60 rue La Boétie
75008 Paris - FRANCE
Tel. Phone : (+33) 1 53 96 05 80 | Fax : (+33) 1 53 96 05 81
E-mail : contact@fmcu-uto.org | Web : www.fmcu-uto.org

International Union of Local Authorities (IULA)
PO Box 90646
2509 LP The Hague
The Netherlands
Tel +31 70 3066066 Fax +31 70 3500496
Email iula@iula.org Website www.iula.org

En outre, la ville souhaitant accueillir le siège devra:

- (a) être membre de la FMCU ou de IULA (directement ou à travers son association d'autorités locales)
- (b) s'engager, si elle est choisie, à devenir un membre individuel de la nouvelle organisation.

Les villes qui souhaitent répondre à cette invitation, devront envoyer les documents suivants:

- (a) une proposition (maximum 20 pages y inclus les annexes) montrant comment la ville répond aux critères de sélection de l'annexe 2.
- (b) Une lettre signée du maire et du responsable de l'organe exécutif municipal confirmant l'accord de la ville sur la proposition et les offres financières qu'elle contient.

Ces documents devront être envoyés par la poste dans une enveloppe cachetée sur laquelle il sera clairement indiquée « proposition pour le siège de la nouvelle organisation mondiale », avec une lettre d'envoi aux deux adresses suivantes :

Sarah O'Brien
Policy Director
International Union of Local Authorities
PO Box 90646
2509 LP The Hague
The Netherlands
Email s.obrien@iula.org

Marie Laure Roa
Chargée de mission
Fédération mondiale des cités unies
60, rue la Boétie
75008 Paris
France
Email marie-laure.roa@fmcu-uto.org

La date limite pour la réception des propositions est le 26 mars 2002. Un accusé de réception sera envoyé aux villes candidates à réception de leur proposition, qui ne sera ouverte, simultanément, par les collaborateurs de la FMCU et de IULA, qu'après la date limite.

Une évaluation initiale sera faite par un Comité d'évaluation composé des Présidents et des Vice-Présidents de la FMCU et de IULA, aidé des deux secrétariats généraux. Des visites techniques dans les villes candidates, si cela s'avère nécessaire, pourront être effectuées pour améliorer et valider l'information fournie et pour visiter les bureaux ou voir tout autre moyen proposé. Le comité d'évaluation rendra compte à la Session exécutive conjointe en juin 2002 pour une prise de décision à cette Session.

Si vous souhaitez être informé des développements sur le processus de création de la nouvelle organisation, contactez, s'il vous plait, nos secrétariats généraux.

En espérant que cette invitation retiendra votre plus grand intérêt, nous vous prions de croire, cher membre, à nos sentiments les plus cordiaux.

Mercedes Bresso
Présidente de la Province de Turin (Italie)
Présidente de la FMCU

Alan Lloyd
Président de IULA



Mission, objectifs de la nouvelle organisation mondiale d'autorités locales tels que convenus entre la FMCU et IULA

La mission de la nouvelle organisation mondiale:

Etre la voix unie et le défenseur de l'autonomie locale démocratique, défendant ses valeurs, objectifs et intérêts par la coopération entre pouvoirs locaux, et au sein de la plus large communauté internationale.

Pour réaliser cette mission, les objectifs suivants seront poursuivis :

- a. Promouvoir une autonomie locale démocratique forte et effective dans le monde entier.
- b. Promouvoir l'unité et la coopération entre les membres.
- c. Assurer une représentation politique effective du pouvoir local au sein de la communauté internationale, notamment vis à vis de l'ONU et de ses agences.
- d. Etre la source mondiale majeure d'information et de renseignement concernant le autorité locale.
- e. Etre la source mondiale du savoir, des échanges et des programmes de renforcement des compétences et des moyens, soutenant la mise en place et le renforcement de collectivités territoriales et associations nationales libres et autonomes.
- f. Promouvoir le développement économique, social, environnemental et culturel, la formation et le service à la population en se fondant sur les principes de durabilité et de lutte contre l'exclusion.
- g. Promouvoir l'égalité entre les races et les sexes, et combattre toutes les formes de discrimination illégales au vu du droit international et/ou illégitimes quant aux valeurs et règles internes de l'organisation.
- h. Etre une organisation démocratique forte, reflétant dans sa composition et son fonctionnement la diversité des sphères locales de gouvernance.
- i. Promouvoir la coopération décentralisée et la coopération internationale entre les collectivités territoriales et leurs associations.
- j. Promouvoir les jumelages et le partenariat comme moyen de connaissance réciproque et d'amitié entre les populations.
- k. Développer des politiques, des programmes et des initiatives dans le cadre des mission, valeurs et objectifs de la nouvelle organisation mondiale, ce qui implique la recherche de moyens appropriés pour les mettre en oeuvre, dans le cadre des règles internes de l'organisation.

En poursuivant ces objectifs, la nouvelle organisation mondiale entreprendra toute action et initiative jugée adéquate et souhaitable en vue de la réalisation de l'objectif d'une autonomie locale forte et efficace dans le monde entier, notamment :

- a. Diffuser à ses membres, par des publications, des colloques et grâce aux nouvelles technologies, une information sur la situation et l'évolution des autorités locales dans le monde.
- b. Collaborer activement avec les Nations Unies et favoriser la coopération avec d'autres organisations internationales de collectivités locales.
- c. Devenir une source mondiale majeure d'information concernant l'autonomie locale, les autorités locales, la solidarité internationale et l'échange de savoirs.
- d. Développer des initiatives et programmes d'action fondé sur les principes d'autonomie et de solidarité internationale notamment par la coopération décentralisée, des projets de développement entre pouvoirs locaux et entre associations de pouvoirs locaux. Rechercher des financements et mettre en place des instruments financiers pour soutenir ces projets.
- e. Construire une plate-forme internationale d'échanges, de partenariats afin de renforcer les capacités des autorités locales et de leurs associations.
- f. Organiser des congrès, des événements et autres activités et augmenter le nombre des adhésions afin de renforcer l'influence politique de la nouvelle organisation mondiale et son autonomie financière.

Critères de sélection pour la ville hôte du siège de la nouvelle organisation mondiale d'autorités locales.

1. Veuillez noter que dans le chapitre "avantages financiers directs", nous demandons aux villes de proposer une contribution financière à la nouvelle organisation, par exemple des bureaux gratuits ou à prix réduits. Si les villes offrent des bureaux, alors nous leur demandons de fournir autant d'information que possible en ce qui concerne le coût éventuel et l'emplacement probable, et d'identifier clairement la durée prévue pour tout engagement financier.
2. En ce qui concerne les critères de sélection, nous souhaitons que toutes les fois que cela est possible, les villes fournissent des indicateurs nationaux ou internationaux et des exemples concrets à l'appui de leur proposition. Pour aider dans ce processus, nous avons fourni quelques indicateurs et exemples possibles que les villes peuvent adopter. Nous informons les villes candidates que nous ne disposons pas de services de traduction et que par conséquent, elles doivent fournir des documents au moins en français et en anglais, et toutes les annexes dans l'une au moins de ces deux langues.

Critères de sélection	Indicateurs et exemples éventuels
1. Avantages de proximité a. proche d'un aéroport international desservi par des lignes aériennes importantes offrant pour les membres une bonne accessibilité à partir des différentes parties du monde.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Temps du trajet et moyens de transport jusqu'au plus proche aéroport international.</i> ▪ <i>Nombres de vols directs par jour vers l'Asie, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.</i> ▪ <i>exemples d'organisations internationales qui ont leurs bureaux dans la ville</i>
b. proche des agences des Nations unies et autres organisations internationales intéressantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Exemples d'hôtels, bon marché, moyen et de haut standing dans la ville</i>
c. bonne capacité hôtelière et raisonnable en termes de rapport qualité / prix.	
2. Avantages financiers directs a. mise à disposition des bureaux convenables (300 à 400 m2) gratuitement ou à un coût réduit (en ce qui concerne le loyer, les taxes et autres coûts accessoires du bureau) avec un accès raisonnable au centre de la ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>dimension des bureaux</i> ▪ <i>équipements de bureaux</i> ▪ <i>situation des possibilités existantes ou description des options possibles</i> ▪ <i>coûts annuels des bureaux en US \$ ou en Euros (y inclus le loyer, les taxes et les autres coûts annexes) pour la nouvelle organisation mondiale.</i> ▪ <i>Durée des contributions financières proposées.</i>
b. mise à disposition des salles de réunions et de conférence gratuitement ou à un coût réduit;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>détails des disponibilités, proximité et du coût de salles de réunions et de conférence</i>
c. autres avantages financiers directs.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Avantages financiers additionnels offerts directement par la ville, y inclus leur durée.</i> ▪ <i>Avantages financiers et fiscaux pour les organisations internationales et leur personnel.</i>

Budget de la candidature Genève-Divonne-les-Bains

Les 300'000 CHF demandés couvrent de nombreuses actions notamment:

- la réalisation du dossier de candidature proprement dit (texte de 20 pages avec infographies, en français et en anglais, plus impression) ;
- la création d'une ligne graphique ;
- la fabrication d'une mallette siglée qui contiendrait des documents promotionnels qui sera remise aux acteurs-clé ;
- la création un dossier technique en français, anglais et espagnol;
- la création d'un carnet de voyage dans les trois langues qui valorise la qualité et l'art de vivre de la région ;
- la création graphique d'un stand qui sera utilisé notamment à Guadalajara ;
- la création d'une lettre d'information dont deux ou trois numéros devraient paraître ;
- la conception et la réalisation d'un spot publicitaire dont le budget peut varier s'il s'agit d'une création originale ou d'une reprise;
- la création d'un dossier de presse ;
- la création d'oriflammes ;
- les honoraires de l'agence.
- un cadeau à mettre dans la mallette;
- le siglage de véhicules des deux villes;
- une soirée de lancement .

A cela s'ajoutent des frais relatifs à :

- la traduction en arabe de la brochure distribuée ce soir;
- le suivi du site internet.

Pour développer tous les contacts nécessaires dans la promotion de la candidature, il faut effectuer de nombreux déplacements. C'est pourquoi nous avons recours à des soutiens extérieurs.

Une délégation devra se rendre au Mexique pour défendre la candidature de Genève-Divonne. Il faut donc prévoir une enveloppe pour ce déplacement et l'hébergement de cinq à six personnes.

Il faut prévoir les coûts d'installation et l'organisation du stand à Guadalajara.

Les membres du comité d'évaluation vont certainement visiter les villes candidates. Il faudra donc les accueillir, les héberger.

Dans ce type d'entreprise, il peut toujours survenir des imprévus.

M. Manuel Tornare, maire. Sur ce sujet-là, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes condamnés par certains délais à faire diligence. Nous vous demandons donc la discussion immédiate et le vote sur le siège de cette proposition.

Hier, vous avez aussi reçu de la documentation à ce propos; celle-ci existe en allemand, en anglais, bien évidemment en français, en italien, en espagnol, en portugais et en arabe. Mesdames et Messieurs, vous le savez, il y a deux grands réseaux de villes au monde: un réseau qui est plutôt latin, du sud, représenté par la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et un autre réseau, qui est plutôt du nord, anglo-saxon et germanophone, représenté par l'International union of local authorities (IULA), qui regroupe surtout des autorités locales, parfois aussi des régions et des communautés urbaines.

Lors d'un congrès à Rio de Janeiro, en mai 2001, les villes qui représentaient ces deux grands réseaux ont pris la décision de s'unir. L'unification de ces deux grands réseaux interviendra sur le terrain à partir de 2004. En revanche, au mois de janvier 2002, on nous a fait part de la décision des comités exécutifs de la FMCU et de l'IULA – Genève fait partie de ces deux réseaux depuis à peu près six mois – de choisir un siège. En effet, vu l'état de grâce né, en quelque sorte, lors du congrès de Rio, ces deux grands réseaux ont décidé d'avancer les dates concernant le choix du siège de la future organisation mondiale des cités. La décision concernant le futur siège sera prise le 21 juin 2002 au Mexique. Puisque Genève est candidate avec Divonne, nous devons rendre notre dossier de candidature le 26 mars de cette année. Je le répète, les délais sont très brefs.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous compris, et c'est bien expliqué dans la brochure que vous avez reçue, que depuis quelques années nous assistons à une sorte d'émergence des villes. Dans vingt ans, à peu près entre 65% et 70% des habitants de cette planète vivront dans les villes. Le Conseil administratif est très conscient, comme vous l'êtes aussi, que la coopération de ville à ville sera vraiment un des axes politiques majeurs du XXI^e siècle. En général, les relations de ville à ville sont beaucoup plus faciles que les relations de ville à Etat et nous le vérifions aussi dans le domaine de la coopération. De plus en plus, nous essayons, vous le savez, avec la Délégation à la coopération au développement, à l'aide humanitaire et au droit des personnes du Conseil administratif, de soutenir des villes plutôt que des Etats. Nous l'avons fait dernièrement avec le soutien apporté à Cuba, lorsque nous avons envoyé de l'argent pour rénover l'Hôpital de Matanzas, situé entre Varadero et La Havane, détruit à la suite d'un typhon. En ce sens, nous avons beaucoup plus de facilité d'évaluer l'aide apportée que lorsque nous donnons de l'argent à des Etats.

Dans d'autres domaines, c'est-à-dire dans les domaines de la coopération, du savoir-faire des services municipaux, il est vrai que la coopération de ville à ville nous permet aussi d'éviter certaines susceptibilités nationales, une bureaucratie

étatique, aussi au niveau national, que nous connaissons, soit au nord soit au sud. Entre conseillers administratifs et maires d'autres villes du monde, étant donné que les structures sont à peu près identiques de la Chine au Japon en passant par l'Australie, les Etats-Unis et l'Amérique du Sud – il y a toujours un maire ou un conseil exécutif – cette dialectique nous permet d'être plus efficace sur le terrain.

En résumé, sur ce premier point, nous privilégions les réseaux de villes. Je crois que c'est tout à l'honneur du Conseil administratif d'avoir su, depuis quelques années, participer à ces grands réseaux et cela va dans le sens de ce que souhaite M. Marquet. Dans le cas présent, deux organisations ne vont en faire qu'une; cela correspond vraiment à la philosophie de votre collègue Marquet.

Nous avons aussi choisi d'associer Divonne, parce que depuis de nombreuses années, depuis les années 80, nous avons beaucoup parlé de régionalisation, de décentralisation dans la région genevoise, que ce soit le Genevois du côté de la Haute-Savoie ou le pays de Gex, mais peu de résultats concrets ont été accomplis. Avec Divonne, nous avons pensé qu'il serait judicieux de présenter le siège de cette future organisation. Vous savez que le maire de Divonne n'est pas de gauche, il fait partie du groupe démocratie libérale. Vous voyez donc que nous favorisons aussi la cohabitation régionale et politique.

Il faut soutenir cette candidature avec énergie et nous avons convié, lundi, à la villa Moynier, les représentants de la société civile, les médias – certains journalistes qui sont à la tribune étaient présents, et je les en remercie – des institutions publiques qui ont leur siège à Genève ou dans la région française pour avoir leur soutien. Nous avons pu voir que beaucoup de ces organisations, organismes et groupements nous soutenaient et qu'ils étaient assez enthousiastes à la suite de cette présentation. Ils nous ont assuré de leur soutien.

Je vous le répète, Mesdames et Messieurs, le délai est très court; ce n'est pas de notre fait et je regrette de vous demander la discussion immédiate et le vote de cette proposition aujourd'hui, mais nous sommes obligés d'avoir cet argent, car nous avons déjà entamé certains frais, pour continuer de faire du lobbying et pour mener notre campagne. Cela peut échouer, parce que d'autres villes sont candidates: Barcelone, Montréal, La Haye, qui est le siège actuel de l'IULA. Nous avons le soutien de certaines villes, car le fait d'avoir choisi Divonne a neutralisé aussi des villes françaises telles que Paris, Lyon, Marseille, qui, à un moment donné, envisageaient éventuellement d'être candidates, mais M. Gaudin, maire de Marseille, il y a une quinzaine de jours nous a assurés de son soutien et il est très influent dans le réseau de la FMCU. Toutefois, il faut continuer à se battre et nous ne pouvons pas continuer à nous battre sans moyens.

Je sais que certains, lorsqu'ils ont reçu la proposition PR-183 dans l'enveloppe contenant les objets à traiter pour cette session, ont trouvé qu'il n'y avait pas assez de détails concernant le budget de cette proposition. Alors, je vous

ai préparé des compléments d'information et je demande à M. Murzynowski de bien vouloir les distribuer. Vous avez donc des précisions supplémentaires. M. Queloz, qui est absent pour l'instant, trouvait qu'il manquait quelques explications, mais je pense qu'il sera ravi de les avoir.

Ces 300 000 francs couvrent de nombreuses actions: la réalisation du dossier de candidature, la création d'une ligne graphique, la fabrication d'une mallette siglée qui contiendrait des documents promotionnels, etc. Vous êtes maintenant en possession de cette liste, je ne vais pas vous la lire. Je vous signale que nous partageons les frais à raison d'un tiers pour Divonne, qui compte 7200 habitants, et deux tiers pour Genève qui compte 180 000 habitants. Je crois que c'est une répartition équitable, vous en conviendrez. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire. Je vous demande vraiment de voter ce soir cette proposition, ainsi nous gagnerons la première étape de ce combat.

Préconsultation

M. Pierre Maudet (R). Je vais profiter de l'élan d'enthousiasme de notre maire sur l'idée de cette proposition pour saluer, au nom du groupe radical, le fait que la Ville se préoccupe du poids des collectivités locales. Il est vrai, c'est un fait, que les villes prennent du plus en plus d'importance dans la politique en général et dans le développement des politiques urbaines. On le voit dans le domaine de la sécurité, de l'aménagement et dans bien d'autres domaines. Nous nous félicitons donc que la Ville, avec Divonne-les-Bains, prenne l'initiative de développer des politiques urbaines, également pour la raison que vous venez de citer, Monsieur le maire, à savoir celle de concrétiser, par des actes, le rapprochement régional au-delà de la frontière nationale avec la France.

Cependant, notre élan d'enthousiasme s'arrêtera là, Mesdames et Messieurs, à cause d'un aspect rédhibitoire majeur que je vais évoquer dans un instant. Ce n'est pas celui auquel certains pourraient penser, notre maire ayant maintenant l'habitude de vilipender les voyous de cette planète avec un déferlement de critiques ou un fleuve rouge de reproches; les mauvais esprits pourraient en effet s'inquiéter de savoir avec qui on s'acquine à l'occasion de cette proposition. Notre maire a effectivement oublié de préciser que le maire de Divonne est en fait un des premiers lieutenants, un des plus grands thuriféraires de Charles Millon, lequel était président de la région Rhône-Alpes à une époque relativement récente, et cela avec des voix du Front national. A cet égard, je rappelle à M. le maire qu'il avait signé, à l'époque, comme conseiller municipal, une motion demandant qu'on cesse tout rapport avec la région Rhône-Alpes, ce gouvernement régional étant lié aux voix du Front national. Mais nous ne nous lancerons pas dans cette polémique.

Pour nous, groupe radical, le caractère réhibitoire de la demande d'un crédit aujourd'hui tient à l'ambiguïté de cette proposition qui arrive un peu comme la grêle après la vendange, puisque le dossier est déjà constitué. Hier, on a appris par la presse que le Conseil municipal voterait ce soir un crédit, par conséquent, le crédit était quasiment acquis. Cela nous pose donc un problème dans la mesure où cette proposition vise précisément à défendre la démocratie participative et la démocratie locale. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, la démocratie locale est bafouée, puisqu'un Conseil municipal ne peut se prononcer qu'après coup, semble-t-il, sur cette demande de crédit pour la promotion de la candidature de Genève - Divonne-les-Bains comme siège de la future organisation mondiale des cités.

Cela nous pose vraiment un problème majeur, car cette proposition – vous l'avez relevé vous-même, Monsieur le maire – présente des lacunes inquiétantes sur la manière dont les coûts sont ventilés, sur la place d'acteurs tels que l'Office du tourisme, par exemple, dans la promotion de cette candidature Genève-Divonne à l'étranger – j'ose espérer que celui-ci prend une place – mais également sur la manière dont on distingue la participation de Genève de celle de Divonne. Pour ma part, une participation de deux tiers un tiers, cela ne m'apparaît pas très clairement à la lecture de la proposition. Est-ce qu'on parle de 600 000 francs, comme dans la presse d'hier, ou de 430 000 francs pour la Ville, comme dans cette proposition? Dans ce cas, 430 000 francs par rapport à 600 000 francs, c'est légèrement plus que deux tiers...

Ce soir, nous souhaiterions que le maire accepte un traitement accéléré de la proposition PR-183 en commission, mais avec la garantie qu'au début de la prochaine séance du Conseil municipal nous traitions cet objet. C'est, nous semble-t-il, au groupe radical, le minimum pour examiner un projet qui vise à renforcer la démocratie locale et la démocratie participative. Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs, d'appuyer notre demande auprès du maire visant à un refus de la discussion immédiate et à un prompt renvoi de cette proposition en commission afin que le Conseil municipal puisse se prononcer allégrement, au début de la prochaine séance du Conseil municipal, au mois de mars, sur cette question. Si tel n'est pas le cas, nous reprendrons la parole autant de fois qu'il sera nécessaire pour poser les questions très précises que nous aurions posées en commission, par conséquent, nous effectuerons le travail de commission en séance plénière.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Que dire après les mots qui viennent d'être prononcés qui, pour une grande part, expriment des sentiments partagés par le groupe libéral, comme vous l'imaginez certainement. Toutefois, vous me permettez deux remarques complémentaires, pour ne pas répéter ce qui vient d'être dit.

Notre excellent conseiller municipal Pierre Maudet a parlé des coûts et nous venons de recevoir une ventilation de ceux-ci, tels qu'ils sont estimés pour promouvoir la candidature de Genève - Divonne-les-Bains. Mais nulle part, que ce soit dans la proposition PR-183 ou dans la ventilation proposée, les coûts futurs ne sont indiqués en cas d'obtention de ce siège à Genève de la future organisation mondiale des cités, sorte d'ONU des villes, qui, évidemment, ne manquera pas d'engendrer des coûts. Comprenez-nous bien, Monsieur le maire, nous sommes favorables à ce que Genève obtienne cette candidature, seulement nous n'aimons pas voter la tête dans le sac.

Nous avons une autre remarque, parce qu'à la lecture du document que vous nous avez remis hier soir ou à la lecture de la proposition PR-183 on peut se demander, pour finir, laquelle des deux villes a choisi l'autre. Est-ce Divonne qui a choisi Genève ou est-ce Genève qui a choisi Divonne? Il semble que le leadership dans cette affaire revienne à M. Etienne Blanc, maire de Divonne, et non pas à M. Manuel Tornare, et croyez que je le regrette.

Cela dit, nous étions plus ou moins favorables à un vote de cet objet sur le siège. Toutefois, un petit passage à la commission des finances me paraîtrait tout de même nécessaire, puisque de toute façon le Conseil administratif s'est engagé au nom de la municipalité devant la presse et que, finalement, il a même dépensé des fonds. Si par hasard ceux-ci n'étaient pas votés à la première séance du mois de mars, le Conseil administratif viendrait avec des dépassements lors de la présentation des comptes.

M. Robert Pattaroni (DC). C'est un même couplet par rapport à la chanson qui a été très bien entamée par M. Maudet et prolongée par M. Oberholzer. Nous, démocrates-chrétiens, nous félicitons, sans doute avec beaucoup d'autres, de cette initiative visant à aller de l'avant dans le soutien à une réunion des collectivités locales urbaines; c'est une excellente idée. Nous sommes d'ailleurs très heureux de constater que cela se fait en collaboration avec l'Etat, cela a été dit tout à l'heure pour la proposition PR-182, et il en va sans doute de même pour la proposition PR-183, puisque cette collaboration figure déjà dans le dépliant qui nous a été distribué.

Simplement, pour nous, groupe démocrate-chrétien, comme pour les précédents orateurs, nous considérons que la discussion avec vote immédiat n'est, en principe, pas une bonne chose. Quand il s'agit d'une catastrophe, quand il n'y a pas d'incidences financières, pourquoi ne pas le faire; mais ce n'est pas une catastrophe, au contraire, c'est un heureux événement et les incidences financières ne sont pas forcément très bien définies. J'en veux pour preuve ce qui est indiqué dans le tableau figurant dans l'annexe 2 de la lettre de la FMCU et de l'IULA,

jointe à la proposition PR-183, où l'on parle précisément de la «mise à disposition de salles de réunions et de conférences gratuitement ou à un coût réduit», de la mise à disposition de locaux. On y trouve surtout cette petite phrase qui, comme on le sait, peut porter à conséquence à Genève: «autres avantages financiers directs». Cette phrase est effectivement bien expliquée, puisque dans la deuxième colonne du tableau, en regard de celle-ci, l'on parle notamment des «avantages financiers additionnels offerts directement par la ville» et, surtout, des avantages «financiers et fiscaux pour les organisations internationales et leur personnel».

C'est une grande discussion, qui revient presque chaque semaine, puisque Genève attire plusieurs organisations non gouvernementales par année et qu'il faut toujours bien peser le pour et le contre, parce que cela peut quand même générer des conséquences non négligeables. On peut alors faire le choix d'accorder des allègements, ou même des gratuités, on peut le faire et nous, démocrates-chrétiens, le ferons volontiers, mais nous le ferons d'autant plus volontiers si nous avons quelques données précises.

Pour terminer, Monsieur le président, je pense que, pour commencer, il y aura un travail non négligeable, mais c'est le but visé. Cependant, si le paquet est déjà ficelé au début, il n'y a plus rien à faire. Si vous avez lu le passage concernant la mission de la nouvelle organisation mondiale, qui figure dans l'annexe 1 de la lettre de la FMCU et l'IULA, jointe à la proposition PR-183, vous avez sans doute remarqué qu'il y a là une œuvre presque un peu poétique avec des possibilités de contradiction qui sont magnifiques; je vous lis rapidement ce passage: «Être la voie unie et le défenseur de l'autonomie locale démocratique...» – être unis dans la défense des intérêts locaux, ce n'est jamais évident, quel que soit le pays – «...défendant ses valeurs, objectifs et intérêts par la coopération entre pouvoirs locaux, et au sein de la plus large communauté internationale.» C'est un idéal superbe et il est clair que si cet idéal pouvait être réalisé, il est bien entendu qu'il n'y aurait plus de conflit, que ce soit en Afrique, en Amérique du Sud, voire en Asie ou même en Europe, par exemple en Yougoslavie. Nous voulons donc bien aller dans cette direction, mais nous aimerions savoir combien cela coûte, aussi, nous proposons simplement au magistrat qu'il ait la patience d'attendre qu'un examen rapide de la proposition PR-183 soit fait en commission.

M. Jean-Charles Lathion (DC). En complément de ce que vient de dire mon collègue Pattaroni, je voudrais vous faire part de mon étonnement lorsque, tout à l'heure, le maire nous a transmis les compléments d'information. Je me suis dit que cela allait être extraordinaire, parce que, fidèle à sa politique de transparence, M. le maire allait nous expliquer ce qu'apportait Divonne dans la corbeille de la mariée. Or nous ne savons toujours pas en quoi consiste la participation de

Divonne, si ce n'est le tiers du coût global, malgré toutes les explications qui nous ont été données. C'est pourquoi je souhaite voir examiner en commission la contribution précise de Divonne.

M. Manuel Tornare, maire. Je vais répondre à toutes les interpellations et questions. Premièrement, je répondrai à M. Maudet que, pour moi, sont des voyous ceux qui détournent les fonds publics. Or, même si je déteste les idées politiques de M. Millon, je ne l'ai jamais traité de voyou ou considéré comme tel parce qu'il n'a pas les mêmes opinions politiques que moi; c'est son problème. D'autre part, Etienne Blanc serait très surpris de vos propos – je pense qu'il doit écouter et regarder TV Léman bleu ce soir, puisque cette chaîne est diffusée à Divonne – parce qu'il a fini par se fâcher avec M. Millon. Je vous rappellerai que M. Blanc est candidat à la succession de M. Millon dans la circonscription qui va de Divonne à Belley aux élections législatives du mois de juin. Mais je ne vais pas entrer dans ce débat de politique française, cela regarde à la fois M. Millon et M. Blanc.

D'autre part, je dirai à M. Maudet qu'il était au courant de cette proposition, puisque je la lui ai communiquée le 26 janvier 2002 lors d'une séance du Conseil municipal. Cela figure dans le *Mémorial*. D'ailleurs, M. Maudet a reçu l'enveloppe contenant les objets de notre ordre du jour avant la séance d'information de lundi passé à laquelle j'ai déjà fait allusion. M. Maudet est peut-être dans un quartier avec un office de poste qui va devoir fermer, mais il a quand même reçu la proposition PR-183 avant notre meeting de lundi passé à la villa Moynier.

En ce qui concerne le financement, la somme de 430 000 francs correspond aux deux tiers de la campagne de promotion et de lancement. Divonne a payé entièrement la brochure qui vous a été distribuée, parce qu'à Divonne il y a une majorité de droite, laquelle a voté immédiatement les crédits demandés par Etienne Blanc; ils n'ont pas perdu de temps comme certains ici voudraient que nous en perdions aujourd'hui. Vous avez peut-être remarqué que cette brochure a été financée à la fois par Divonne et par la région Rhône-Alpes; en quelque sorte, Divonne nous a avancé de l'argent pour que nous puissions faire campagne.

Je répondrai à M. Oberholzer – je peux le dévoiler – que c'est l'unanimité du Conseil administratif, son magistrat, M. Pierre Muller, pourra le confirmer, qui soutient cette candidature de Genève-Divonne. D'autre part, je ne vois pas où M. Etienne Blanc apparaît plus que la Ville de Genève; vous serez peut-être contents, une fois n'est pas coutume, que le maire de la Ville de Genève s'efface devant un collègue de la région voisine, puisque vous me reprochez trop souvent de me mettre en avant. Par conséquent, je vous remercie du compliment.

Je vous confirme aussi qu'à l'avenir l'organisation mondiale des cités aura son propre financement: toutes les villes paient, en effet, des cotisations. Il est clair que nous mettrons la villa Moynier à la disposition du siège de cette future organisation, le Centre européen de la culture ayant quitté cette maison magnifique, qui est en bon état et qui nécessite peu de travaux de réhabilitation.

Mesdames et Messieurs, il ne faut pas oublier que la présence de cette organisation amènera des emplois à Genève. M. Pattaroni, je sais, y est sensible.

Quant aux avantages fiscaux, il est clair que M. Deiss, puisque j'ai eu une longue discussion avec lui à ce sujet, m'a indiqué que la Confédération, pour l'instant, n'avait pas l'habitude d'accorder ce genre de prérogatives, car, en général, on octroie des avantages fiscaux à des fonctionnaires qui représentent des Etats et non des villes. C'est donc une nouvelle pratique que ne connaît pas encore la Confédération. M^{me} Calmy-Rey, pour le Canton, nous a donné un rendez-vous pour que nous puissions parler d'éventuels avantages fiscaux, ceux accordés aux fonctionnaires internationaux, pour cette organisation.

Monsieur Pattaroni, vous avez vu qu'il y a un petit texte de M. Lamprecht dans la brochure qui vous a été remise. Vous avez pu constater que nous bénéficions d'un soutien à la fois de l'Etat et de la Confédération; M. Deiss va nous faire parvenir un message, qui arrivera dans les jours qui viennent, de soutien du Conseil fédéral, enchanté que Genève et Divonne-les-Bains puissent poser leur candidature pour le siège de cette nouvelle organisation.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous le répète, si nous voulons gagner, nous sommes condamnés à faire une promotion, du lobbying maintenant, aujourd'hui, nous ne pouvons pas attendre. D'autres villes se donnent les moyens d'une campagne pour décrocher le siège. Barcelone a d'énormes moyens, bien évidemment c'est une ville de 3 millions d'habitants. On ne peut pas la comparer à Genève, mais je ne vous demande quand même pas des millions – heureusement – pour cette campagne.

Je viendrai volontiers, Messieurs Pattaroni et Lathion, et je vous remercie de me le demander, en commission pour parler de notre campagne et de la suite de nos travaux au cas où nous aurions l'immense avantage de décrocher le siège de la future organisation mondiale des villes le 21 juin au Mexique.

M. Pierre Maudet (R). Monsieur le président, à la suite des propos de M. Tornare, je déduis qu'il maintient sa position et demande qu'on passe au vote sur la discussion immédiate. (*Acquiescement du président.*) Auparavant, j'ai tout de même une remarque à faire sur la manière dont M. Tornare conçoit la démocratie, qui n'est pas la même que la mienne. Pour moi, un envoi postal est un

envoi postal, une discussion en séance plénière est une autre manière de concevoir la démocratie. Pour ma part, j'estime que le fait de recevoir des informations ne doit pas nous priver d'en débattre ici librement en séance, et que ce n'est pas du tout la même chose.

Quant à savoir si d'autres villes ont d'autres moyens, si les conseils municipaux d'autres villes sont peut-être plus faciles à convaincre sur les méthodes, parfois, un peu douteuses, eh bien, c'est leur problème! Il faudra alors se poser la question, Monsieur le maire, de savoir si vous, Conseil administratif, ne devez pas avoir une enveloppe à votre disposition au sein du Conseil administratif dans la délégation pour la promotion de Genève à l'étranger, pour pouvoir en user le cas échéant. (*Remarque de M. Tornare.*) Il faut nous la demander dans ce cas-là, Monsieur le maire.

Dans la formule actuelle, j'entends bien qu'on respecte les formes, ce d'autant plus que la dernière collaboration avec Divonne-les-Bains s'est soldée par une certaine déconvenue pour la Ville de Genève... Mais le principal intéressé, le conseiller administratif qui manque ce soir, a dû vous en parler.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (quelques abstentions radicales).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).

Premier débat

M. Pierre Maudet (R). J'ai deux questions principales à poser à Monsieur le maire. Concernant la première question, j'aimerais savoir quelle part prend l'Office du tourisme dans la promotion du projet concerné dans la participation à l'élaboration de celui-ci. La deuxième question est la suivante: est-ce qu'un appel d'offres ou une invitation à différentes agences de communication a été fait par la Ville de Genève, conjointement avec la Ville de Divonne, pour ce projet?

M. Robert Pattaroni (DC). Je note avec regret, en dépit du fait que nous avons mis en garde le Conseil administratif contre sa précipitation à engager la politique de la Ville de Genève, du Canton et même de la Confédération, que celui-ci peut décider, justement au nom de la démocratie locale, d'aller de l'avant sans véritablement en discuter au sein du Conseil municipal; c'est vraiment désolant. Ce n'est pas étonnant que l'enthousiasme de M. Tornare lui donne cette atti-

tude tout à fait offensive, mais penser que les quatre autres magistrats s'alignent sur cette attitude qui n'est pas démocratique, qui ne correspond pas à notre manière d'agir pour des engagements pareils, franchement, il y a de quoi être particulièrement triste.

Il est clair que nous allons prendre du temps pour traiter des objets qui concernent strictement notre ville, par exemple les canalisations; c'est évidemment important, il faut connaître la profondeur, le type de tuyaux, des choses de ce genre. De toute façon, il faut voter, car s'il n'y a pas de canalisations, la ville ne fonctionne plus.

Quant aux questions d'ordre général, de politique qui dépassent de loin la Ville, si demain nous n'avons plus la possibilité d'en discuter, que va-t-il se passer? Je ne veux pas parler du manque de temps, Monsieur le président, parce que vous pouvez imaginer que la plaquette qui nous a été remise n'a pas pu être conçue en deux semaines. Même en France où les gens sont sans doute rapides, pour faire une plaquette comme cela, tout compris, c'est de l'ordre de six mois... (*Protestations.*) Je ne suis pas étonné par votre réaction, parce que probablement peu de personnes dans cette enceinte ont l'expérience de ce genre de travail, mais il se trouve que d'aucuns dans cette salle ont cette expérience: en général, il faut se réunir, réfléchir, se mettre d'accord et mettre sur papier. J'assiste plusieurs fois par année à l'élaboration de documents de cette importance et, à Genève – mais c'est possible que nous ne soyons pas très rapides – nous comptons plutôt six mois qu'un mois pour faire un tel travail. Par conséquent, le Conseil administratif avait tout le temps de nous informer. Je pense qu'on a su faire le forcing pour arriver à ce qu'il n'y ait pas de discussion et je tiens formellement à le dénoncer et à le regretter.

Cela dit, Monsieur le président, j'aimerais quand même qu'on nous parle très concrètement des frais induits par le présent projet. On nous a dit que, le cas échéant, on nous en parlerait en commission, qu'il y aurait une rencontre avec M^{me} Calmy-Rey, qu'il avait fallu se mettre d'accord avec M. Deiss, lequel estimait les avantages fiscaux encore inédits. Par conséquent, aujourd'hui, on part dans l'inédit à propos de la fiscalité et on nous dit qu'on n'a pas besoin d'en discuter! On a pris rendez-vous avec M^{me} Calmy-Rey et on n'a pas besoin d'en discuter!

Je demande formellement au Conseil administratif, et peut-être les autres magistrats ont-ils quelque chose à dire s'agissant du domaine financier, qu'on nous réponde en ce qui concerne une estimation des coûts induits, tant pour les locaux – en l'occurrence, admettre que les frais ne seront pas très élevés – que pour les autres avantages financiers, particulièrement sur le plan fiscal. Est-ce qu'il va s'agir d'accorder des allègements ou des non-impositions pour 1000 francs par année, pour 100 000 francs ou pour 3 millions de francs? Il est vraisemblable que pour 1000 francs on ne va pas en discuter très longtemps; s'il

s'agit de 100 000 francs, c'est intéressant de le savoir, mais si le montant devait équivaloir à 3 millions de francs d'impôts qu'on ne percevrait pas, indépendamment des retombées économiques qu'on connaît bien, il faut quand même le savoir et que la population le sache. Vous savez bien qu'en Suisse la population, dont nous faisons partie et dont nous sommes les représentants, n'apprécie pas de ne pas connaître les exemptions fiscales accordées tant aux entreprises qu'aux privés mais, en premier lieu, accordées aux collectivités publiques, surtout quand ce sont nos autorités qui plaident pour accorder ces avantages. Ce serait absolument incorrect, Monsieur le président, qu'on ne nous donne pas des réponses formelles.

Si ce soir, après ce que nous avons entendu, on peut nous donner des chiffres, je pense que cela relèvera soit de l'improvisation, soit du miracle!

M. Manuel Tornare, maire. Je vais d'abord répondre à M. Maudet. M. Christian Rey, le président de Genève Tourisme, était présent lors de la séance d'information de lundi passé dont je vous ai parlé auparavant. Il a pris la parole devant les personnes présentes en disant que Genève Tourisme soutiendrait fermement la candidature de Genève-Divonne et mettrait certains de ses services à notre disposition.

En ce qui concerne la plaquette, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est Divonne qui l'a fait imprimer et qui a donc choisi l'entreprise de communication. Etant donné que ce sont les représentants de Divonne qui l'ont payée, nous n'avons pas eu notre mot à dire. Pour la suite, nous respecterons évidemment toutes les procédures.

Monsieur Pattaroni, vous essayez de diviser le Conseil administratif pour régner; c'est une bonne tactique. Je pense qu'il ne faut pas confondre la démocratie de quartier, lorsqu'il s'agit du maintien de succursales de la Poste ou de plans d'aménagement, ce que nous pratiquons allégrement mon collègue Ferrazino et moi-même, et une proposition comme celle-ci. Il ne faut pas tout confondre. Monsieur Pattaroni, aujourd'hui, nous en discutons, donc vous ne pouvez pas prétendre que nous ne vous donnons pas d'informations.

D'autre part, la plaquette, je peux vous l'assurer, parce que nous avons des fonctionnaires qui travaillent rapidement, en tout cas dans mon département et dans certains de mes services, nous l'avons confectionnée en deux mois. Peut-être que dans d'autres secteurs de l'administration municipale ou cantonale on met six mois ou une année – j'ai vécu cela quand j'étais fonctionnaire du Canton – mais il faut rendre honneur aux magistrats d'activer leurs fonctionnaires pour qu'ils travaillent rapidement.

En ce qui concerne la villa Moynier, elle sera mise à la disposition de la future organisation mondiale des cités soit avec un loyer minime soit gratuitement. Je vous rappellerai, Monsieur Pattaroni, que je ne vous ai pas beaucoup entendu lorsqu'il s'est agi de dénoncer le Centre européen de la culture qui payait un loyer de 1000 francs par mois. Mon collègue Pierre Muller a eu le courage, dans la *Tribune de Genève* – vous voyez que, parfois, nous sommes d'accord – de dire que ce n'était pas admissible d'avoir un loyer aussi bon marché et, à l'époque, j'ai aussi communiqué l'information à la *Tribune de Genève* quand il s'est agi de mettre un terme au bail du Centre européen de la culture.

En ce qui concerne les avantages fiscaux, rassurez-vous, nous pratiquerons la démocratie, puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, le siège de la future organisation, s'il s'installe à Genève, entrera en activité en 2004. Nous aurons donc tout le loisir de vous donner les informations, avec M^{me} Calmy-Rey – enfin, si elle est encore là, si elle n'est pas au Conseil fédéral – ou avec d'autres magistrats du Canton.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai en effet souscrit à la proposition concernant la candidature de Genève-Divonne au siège d'une future organisation mondiale des cités, parce que je défends ardemment le tissu des organisations internationales gouvernementales et des organisations non gouvernementales; en l'occurrence celle-ci est plutôt une ONG.

Un certain nombre de questions se posent et les bonnes questions ont déjà été posées dans les prémisses du présent débat, notamment à propos des frais induits. Il y aura probablement des frais induits pour la Ville de Genève, c'est évident et il est vrai qu'il y a un gros point d'interrogation en ce qui concerne la fiscalité. On ne sait pas du tout dans quel sens on ira, on ne sait pas non plus si le statut diplomatique sera attribué aux personnes travaillant pour cette ONG, et ce n'est pas une compétence du Conseil municipal mais du Conseil fédéral, le maire, Manuel Tornare, vient de le dire. Bref, il subsiste encore un certain nombre d'interrogations et on ne peut pas s'empêcher de le confirmer.

Par contre, nous avons la volonté d'amener à Genève des organisations internationales et, pour les amener, il faut aller les chercher et il faut s'en donner les moyens. Les moyens consistent, en l'occurrence, à nous accorder le crédit de 430 000 francs demandé dans la proposition PR-183 dans un délai extrêmement court, parce que, encore une fois, ce n'est pas nous qui sommes les maîtres du délai, mais c'est l'assemblée constitutive de la FMCU et de l'IULA, ce grand organisme, qui nous a donné les délais. Nous avons un défaut de fonctionnement dans notre collectivité qui consiste en la lenteur et, là, en

l'occurrence, il n'est pas possible d'être lent, il faut être proactif et pour être proactif il faut se donner les moyens et les moyens passent par une dotation financière.

Nous n'avons pas gagné d'avance; il est vrai que la concurrence sera extrêmement vive, mais, si nous ne nous engageons pas, nous sommes sûrs d'une chose, c'est que nous n'aurons rien du tout! Mesdames et Messieurs, pour ma part, je vous dis: aujourd'hui, votez ce crédit. C'est une procédure un peu cavalière, mais au moins nous aurons tenté quelque chose et, si d'aventure nous gagnons, très franchement, nous pourrions être fiers de la Ville de Genève.

M. Pierre Maudet (R). Pour notre part, comme l'a également dit M. Pierre Muller, nous sommes en pleine symbiose avec le Conseil administratif sur le principe, sur le fond et sur l'idée de pousser Genève à attirer davantage d'organismes internationaux. Nous sommes évidemment conscients de ce que cela rapporte en termes de places de travail, également à l'image de la Ville de Genève, mais, cela dit, et je le répète avec force, c'est sur la méthode que nous ne nous accordons pas. La manière, Monsieur Muller, de faire mordre à l'hameçon dans votre pêche miraculeuse ne nous plaît pas.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons ce soir, à plus forte raison quand il s'agit, en l'occurrence, de défendre l'arrivée sur le territoire genevois et le territoire français d'une organisation visant à la promotion de la démocratie locale de quartier, qu'elle soit participative ou non. A ce sujet, j'observe ce soir le mutisme de l'Alternative face à cette entorse à ses propres principes. Je le regrette et je répète que le groupe radical s'abstiendra sur ce sujet, tout en étant d'accord sur le fond.

M. Robert Pattaroni (DC). C'est amusant, Monsieur le président, de voir que, quand on contrarie une certaine majorité, il y a de l'impatience sur certains bancs. C'était déjà le cas hier soir, c'est assez étonnant, surtout quand il s'agit de principes assez fondamentaux, mais cette impatience ne nous étonne pas, parce que c'est un des défauts de la majorité: plus elle règne, plus elle perd patience. C'est ainsi et j'espère que, quand nous serons à nouveau majoritaires, nous saurons cultiver la patience et le sens de l'écoute.

Cela dit, j'admets que la plaquette accompagnant cette proposition a pu être faite en deux mois, mais vous vous souvenez que nous l'avons vue à la fin du mois de décembre dernier et, en comptant deux mois, cela nous reporte au mois d'octobre 2001. Avant de donner un quelconque mandat à une entreprise, il est probable qu'on a dû y réfléchir et se dire: on va se porter candidat et on va faire un

document de promotion. Cela m'étonnerait donc qu'on n'ait pas commencé à en parler avant le mois de septembre 2001. Cela signifie que si, pour des montants pareils, qui ne sont pas, d'ailleurs, très importants, le Conseil administratif avait voulu véritablement faire en sorte que le Conseil municipal accompagne la réalisation du document – qui est excellent, Monsieur le président – avec la prise de décision démocratique dans les formes, celui-ci aurait pu recevoir cette proposition au mois de novembre ou au mois de décembre 2001 et avoir le temps nécessaire pour en discuter.

Je crois que ce soir nous voulons réaffirmer notre soutien à ce que représente la possible réalisation du projet présenté, d'ailleurs, nous espérons que le Conseil administratif réussira; de notre côté, nous ferons tout pour que cela réussisse, mais nous ne pourrions pas approuver la façon dont la proposition nous est présentée et nous rejoindrons les radicaux en nous abstenant par rapport au vote final sur cette proposition.

M. Manuel Tornare, maire. Je prends la parole brièvement, Monsieur le président, pour répondre à M. Maudet. Je lui demande de se souvenir de la discussion du mois de décembre 2001 où il était question de voter des enveloppes au Conseil administratif pour qu'il puisse répondre à des urgences. Je vais lui donner un exemple: quand j'avais son âge – je ne vais pas jouer les paternalistes comme certains, rassurez-vous – et que j'étais conseiller municipal, cela devait être dans les années 1982, 1983, M. Emmenegger étant, à l'époque, le conseiller administratif responsable des affaires culturelles, un conservateur de musée m'avait téléphoné en me disant qu'on pouvait acquérir, grâce à Sotheby's à Londres, des dessins de Malevitch et de Perry – ce sont des constructivistes russes, dont les œuvres, carrés blancs sur fonds blancs, sont magnifiques. J'en avais donc parlé à M. Emmenegger. Ce dernier avait eu à peu près le même discours que M. Pattaroni; c'est de la culture PDC (*rires*). Il m'avait dit qu'on ne pouvait pas demander une discussion immédiate au Conseil municipal et comme, à l'époque, j'avais encore plus de fougue que maintenant, j'avais demandé au Conseil municipal de voter un montant de 250 000 à 300 000 francs pour l'acquisition immédiate de ces dessins – vous pouvez lire le *Mémorial*. La Ville de Genève, grâce à M. de Pury, bénéficiait d'un bon prix s'élevant de 250 000 francs à 300 000 francs, tandis que Berlin, voulant les acheter, en proposait 500 000 francs. Le Conseil municipal, gauche, centre et droite réunis, m'a suivi, contre l'avis de M. Emmenegger, qui s'était prononcé contre la discussion immédiate, mais cela nous aurait fait perdre le marché.

A un moment donné, il y a des urgences et il est vrai que le Conseil administratif, dans certains domaines, que cela concerne le département de Christian Ferrazino, d'Alain Vaissade ou de Pierre Muller, pour la promotion économique, et

de notre ami André Hediger, aimerait parfois pouvoir répondre à ces urgences, non pas pour éviter la discussion avec le Conseil municipal ou avec nos concitoyens et concitoyennes, mais parce que pour certains enjeux il y a des délais qui sont parfois des délais impératifs. J'en veux pour preuve, Monsieur Maudet, la lettre datée du 17 décembre 2001 de M^{me} Mercedes Bresso, présidente de la FMCU, qui est aussi la présidente de la région de Turin et qui soutient la candidature de Genève, et de M. Lloyd, président de l'IULA.

Au congrès de Rio, Monsieur Maudet, il avait été dit, c'est dans les protocoles, que la décision du choix du siège se ferait en 2003. Toutefois, comme il y a un état de grâce né du congrès de Rio, les deux grands réseaux ont peut-être eu peur que l'état de grâce se dilue dans le temps, et ils ont fixé des délais plus brefs que prévus. Ce n'est pas notre fait. C'est la réponse que je peux donner à votre interrogation concernant cette forme de précipitation qui nous oblige, ce soir, à vous demander une discussion immédiate et un vote immédiat.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Simplement, je précise encore une fois que le processus consistant à demander le vote immédiat pour un objet n'est pas usuel. Je trouve un peu curieuse la position des groupes de droite, qui soutiennent les organisations internationales et qui, sur le fond, sont d'accord avec nous, mais qui, pour une question de forme, «pignotent» pour ne pas dire pinaillent. Ce n'est pas tout à fait comme cela que je conçois la démocratie.

Je dirais au représentant radical qui a pris la parole tout à l'heure que la démocratie peut aussi parfois rimer avec dynamisme et là, en l'occurrence, c'est une procédure dynamique que nous mettons en route pour essayer – je dis bien «essayer» – d'obtenir un résultat positif pour Genève, pour sa région.

Mesdames et Messieurs les libéraux, les radicaux, les démocrates-chrétiens et les groupes de gauche qui, je crois, sont déjà acquis à cette proposition, 430 000 francs, ce n'est pas une somme incroyablement exagérée pour, finalement, tenter d'obtenir le siège d'une organisation non gouvernementale qui fera rayonner Genève et je vous demande, une fois de plus, de voter la proposition PR-183 tout en sachant que nous ne sommes pas sûrs de réussir.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions des radicaux et des démocrates-chrétiens).

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 430 000 francs destiné à financer la campagne de candidature de Genève - Divonne-les-Bains pour l'accueil de la future organisation résultant de la fusion de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et de l'International union of local authorities (IULA).

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2002 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2002 de la Ville de Genève, sous les comptes suivants:

31054 (charges de publicité) pour un montant de 332 000 francs;

31707 (frais de déplacement et représentation) pour un montant de 30 000 francs;

31851 (frais de réception) pour un montant de 8000 francs;

31855 (honoraires pour prestations diverses) pour un montant de 50 000 francs;

31906 (autres frais) pour un montant de 10 000 francs.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Motion de M. Guy Jousson: «Halte à la prise d'otage des professionnels de la santé» (M-225)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- l'Hôpital cantonal n'a ni les moyens financiers ni les moyens topographiques d'offrir un parking à ses collaborateurs;
- les horaires des professionnels de la santé à l'Hôpital cantonal, les contraintes particulières à leur mission et les lieux souvent très éloignés de leur domicile les obligent à venir en voiture,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à restituer, dans un périmètre de 500 m autour de l'Hôpital cantonal et de ses annexes, un parking gratuit en zone blanche.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Une fois n'est pas coutume et, ce soir, je vous demande une certaine indulgence en vous invitant à vous concentrer un peu plus sur le fond et, ensuite, sur la forme d'une motion qui, je l'avoue, a été déposée un peu sur un coup de gueule il y a quelque temps, mais qui représente une situation effectivement dramatique pour un grand nombre de travailleurs et de travailleuses au quotidien.

Cette motion recouvre une demande explicite et une autre un peu implicite. La demande explicite concerne principalement les places de parc autour de l'Hôpital cantonal et touche les infirmières, les infirmiers et toutes les professions paramédicales, car c'est un personnel qui a des horaires très irréguliers et qui doit disposer d'un véhicule, car il vient souvent de régions assez éloignées de la ville de Genève. La demande implicite recouvre également le territoire de la commune de Genève pour toutes les infirmières et les infirmiers qui interviennent à domicile, à travers la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD).

Tout d'abord, je vais examiner la demande explicite. Comme je l'ai souligné une première fois, les infirmières et les infirmiers arrêtent leur travail le soir vers 22 h 30 et ils doivent le reprendre à 7 h le lendemain matin. Si ces personnes habitent dans la région nyonnaise ou dans la région de Samoëns, vous pensez bien qu'elles ne sont pas chez elles avant 23 h 30, voire 23 h 45 et que, le matin, elles doivent partir très tôt et aller jusqu'à Carouge pour garer leur véhicule. Pour l'instant, c'est, en effet, la seule commune où il n'y a pas encore de zones bleues – mais cela va bientôt venir. C'est un cirque infernal!

¹ Annoncée, 2252.

Dans la motion, je dis que «l'Hôpital cantonal n'a ni les moyens financiers ni les moyens topographiques d'offrir un parking à ses collaborateurs»; c'est vrai que le parking Lombard n'appartient pas à l'Hôpital cantonal, il est grand, mais l'Hôpital ne dispose pas de cases à donner à son personnel. Sur le territoire même de l'Hôpital cantonal, de petites places de parc sont déjà attribuées et la file d'attente est longue pour avoir des cartes de parking sur ces quelques places situées autour de l'Hôpital cantonal et de l'Hôpital Beau-Séjour. Je le répète, l'Hôpital cantonal n'a donc ni les moyens financiers ni les moyens topographiques d'offrir un parking à ses collaborateurs.

Dans la motion, je demande au Conseil administratif de pouvoir restituer, dans un périmètre de 500 m autour de l'Hôpital cantonal, un parking gratuit en réinstallant des zones blanches. Depuis que j'ai déposé cette motion, j'ai eu le temps d'y réfléchir et je pense que ce n'est pas une très bonne solution. C'est pour cela, Monsieur le président, que j'ai déposé sur votre bureau un projet d'amendement pour changer l'invite de la motion et pour en ajouter une deuxième. Je vous lis les deux invites:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à restituer, dans un périmètre de 500 m autour de l'Hôpital cantonal et de ses annexes, un parking gratuit:

1. *en acceptant que les professionnels de cette institution déposent l'en-tête de leur bulletin de salaire sur le tableau de bord de leur véhicule;*
2. *en libérant les infirmières de la FSASD intervenant à domicile sur la commune de Genève de toute obligation payante en zone bleue.»*

Concernant la première invite, cela signifie qu'on laisse les places de parc en zone bleue et que les personnes concernées mettent simplement l'en-tête de leur bulletin de salaire sur le tableau de bord de leur véhicule, ce qui prouve qu'elles travaillent à l'Hôpital cantonal. Cela veut dire qu'on les libère de tout paiement pour ce stationnement.

La deuxième invite signifie que les infirmières de la FSASD peuvent garer leur véhicule aux Eaux-Vives, aux Pâquis ou ailleurs, là où elles interviennent à domicile, le temps qu'il faut. Elles ne risquent pas d'avoir une amende s'il y a un problème avec le patient ou la patiente au-delà du soin prévu, c'est-à-dire d'un soin courant, concernant la glycémie, une dose d'insuline ou le changement de pansements, car il se peut que l'infirmière perçoive une aggravation de la situation sur le moment même et qu'elle doive rester plus longtemps. Si elle doit quitter la personne qu'elle soigne en lui disant: «Madame – ou Monsieur – il faut que je bâcle mon soin, car le temps de stationnement de ma voiture est terminé», cela ne va

pas. Je le dis ouvertement, parce que nous avons tous dans notre famille des enfants, des aînés qui peuvent un jour profiter de ces soins et qu'il est inconcevable que ces professionnels agissent en étant pressés, en raison de la durée de leur stationnement qui s'écoule.

En conclusion, on ne touche pas aux zones bleues, mais le personnel soignant de l'Hôpital cantonal et des soins à domicile peut se parquer sur les zones bleues sans contraintes de temps ou autres; les panneaux existent déjà, mais, même en les mettant, cela n'empêche pas ces personnes d'avoir des contraventions. La police municipale est tout de même assez zélée. Voilà ce que j'avais à dire concernant les deux nouvelles invites; maintenant, je suis prêt à répondre à vos questions.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Si le groupe radical peut comprendre les raisons qui amènent cette motion, il comprend beaucoup moins pourquoi c'est à notre municipalité de régler le problème. En effet, l'Hôpital cantonal n'est pas, comme son nom l'indique, me semble-t-il, une institution municipale. Il paraîtrait donc assez logique que ce soit à l'Hôpital lui-même de s'assurer du confort de ses employés. L'Hôpital cantonal n'est pas non plus la seule entreprise située sur le territoire de notre ville dont les employés ont des horaires étendus, en dehors des horaires des transports publics par exemple, et pourtant notre ville ne doit pas assumer le coût des surfaces de parking de toutes ces personnes, fort heureusement.

En tout cas, pour le groupe radical, il est hors de question de mettre à la disposition des employés de l'Hôpital cantonal, à titre gracieux, des places de parc situées sur une surface propriété de notre Ville, pour autant bien évidemment qu'il en existe une dans le périmètre de l'Hôpital. A titre d'exemple, je vous rappelle que le problème est le même pour les employés des Transports publics genevois (TPG). Les TPG se trouvent en effet dans un bâtiment appartenant à l'Etat de Genève, qui oblige les TPG à payer un loyer pour leurs employés, lesquels ne paient pas de parking quand ils viennent au début de l'horaire de service des TPG. Je ne vois donc pas pourquoi ce serait différent pour les infirmières et les infirmiers.

Je trouve tout de même paradoxal qu'on nous demande d'accorder une faveur à des gens qui viennent de Nyon, que la Ville de Genève doive payer quelque chose pour des gens dont aucun franc ne reste à Genève, alors qu'on demande aux

contribuables genevois de payer 180 francs par année pour laisser leur véhicule sur la voie publique, dans la zone qui leur est réservée. Il est aussi paradoxal que ceux qui nous proposent de créer une catégorie d'automobilistes privilégiés sont les mêmes qui se sont battus pour l'aménagement du parc des Chaumettes sur lequel il y avait un parking pour le personnel de l'Hôpital. Ce sont les mêmes qui voudraient aussi que les contribuables genevois, de même que les fonctionnaires municipaux, aillent à pied ou en deux-roues pour se rendre à leur travail ou pour exercer leur activité professionnelle. Cela me paraît curieux qu'on nous propose de faire une catégorie spéciale d'automobilistes.

On nous dit que l'Hôpital cantonal n'a pas la possibilité de créer des places de parc pour des raisons topographiques et financières. Vous me permettrez alors de m'étonner, car ce problème, s'il est si crucial que cela, n'a jamais été évoqué ni étudié dans le cadre des grands travaux que l'Hôpital cantonal a connus ou connaît encore.

Après ce que je viens de dire, il est évident que le groupe radical refusera l'entrée en matière sur cette motion.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Contrairement au précédent orateur, je tiens, pour ma part, à remercier mon collègue Guy Jousson d'avoir parlé du problème du parcage des professionnels de la santé. L'Hôpital cantonal concerne l'ensemble du canton, bien qu'il soit situé sur le territoire de la ville de Genève. Toute personne peut être touchée au niveau de sa santé ou avoir un accident et être tributaire de l'Hôpital.

Puisque M. Dossan a parlé des horaires irréguliers, je vais aussi en parler. Au Bachet-de-Pesay, les TPG doivent, chaque année – cela remonte à l'époque du camarade Grobet, pour parler franchement – donner un dédommagement d'environ 160 000 francs à l'Etat de Genève pour la suite de la construction du parking du personnel en sous-sol. Mais ce que vous ne dites pas, Monsieur Dossan, c'est qu'à la Jonction, puisque j'y travaille, on ne paie rien pour le stationnement. Il y a alors deux poids, deux mesures.

Je pense qu'il faut accepter cette motion et la renvoyer au Conseil administratif qui pourra discuter avec le nouveau conseiller d'Etat M. Unger, l'ancien grand patron du Service des urgences à l'Hôpital. Il sait ce que c'est que d'être 24 h sur 24 à l'Hôpital, de résoudre les problèmes suite aux accidents ou à la maladie et quand ils surviennent à 2 h ou 3 h du matin. Je peux vous dire que le service y est performant.

Par rapport aux fameux macarons destinés aux habitants, puisque M. Jousson a parlé tout à l'heure des zones bleues, ne pourrait-on pas trouver une solution

avec un type de macaron en fonction des heures où les transports publics ne fonctionnent plus. Le dernier bus, en provenance de Chancy, s'arrête la nuit à 12 h 45. Monsieur Dossan, vous savez de quoi je parle quand il est question des horaires des TPG!

Mesdames et Messieurs, les points de vue de toutes ces personnes doivent être étudiés et je suis sûr que le maire, M. Tornare, qui connaît ces problèmes mais dans le domaine de la petite enfance, des écoles, pourra en discuter avec le conseiller d'Etat M. Unger et qu'ensemble ils trouveront une solution.

Maintenant, Monsieur Dossan, par rapport au parking, vous n'avez pas dit que ce sont les hauts dignitaires de l'Hôpital qui ont leur petite place réservée et que les infirmières, représentant les bas salaires et travaillant la nuit, sont mises un peu de côté.

Mesdames et Messieurs, renvoyons cette motion au Conseil administratif pour qu'il fasse une étude en nous apportant toute une série d'éléments, positifs ou négatifs, par rapport à la situation de l'Hôpital cantonal, car cela touche l'ensemble de la collectivité.

En ce moment, vous savez qu'il y a des problèmes à l'Hôpital au niveau des effectifs du personnel et je peux vous dire qu'il est heureux que des infirmières qui sont frontalières y travaillent, parce que beaucoup de Suissesses ne veulent plus faire des horaires irréguliers.

Je tiens officiellement à remercier M. Jousson qui connaît ces problèmes, notamment avec l'affaire de l'Hôpital Beau-Séjour. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette motion, que vous soyez pour ou contre, et d'attendre la réponse du Conseil administratif. Il faut espérer que le règlement du Conseil municipal sera respecté et que nous aurons une réponse dans les six mois. Si on trouve cette motion dans la liste des objets en suspens pendant encore longtemps, vous pourrez estimer que de tels objets ne servent à rien. Mais, avec le nouveau conseiller d'Etat, je suis sûr qu'on pourra peut-être trouver une autre idée à laquelle nous ne pensons pas. Voilà, pensons au personnel de l'Hôpital qui travaille 24 h sur 24 et essayons de lui apporter un petit soutien qui, pour le moment, ne coûte rien.

(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Naturellement, il est difficile d'être contre la proposition de notre collègue Jousson. Nous avons entendu quelques orateurs, qui ont essayé de nous culpabiliser, disant que si un membre de notre famille était à

l'Hôpital cantonal, nous serions bien contents que la personne qui le soigne dispose d'une place de parc pour être à proximité de son travail, etc. Je comprends parfaitement cela, j'ai une expérience du milieu hospitalier suffisamment longue pour connaître le problème. Mais, si le souci de notre collègue est légitime, je pense que ce problème concerne l'Hôpital cantonal qui dépend de l'Etat. Mesdames et Messieurs, vous avez des députés, il faut alors demander à ces derniers d'intervenir, qu'ils fassent un projet de loi au Grand Conseil pour donner les moyens à l'Hôpital de pouvoir attribuer des places de parc.

Toutefois, il ne faudrait pas laisser croire que le personnel de l'Hôpital ne trouve pas à se parquer et n'a aucune place au parking Lombard, c'est faux, mais, bien sûr, c'est au personnel de payer son parking et, actuellement, pour pouvoir obtenir une place au parking Lombard, il faut attendre en tout cas trois ans. Autour de l'Hôpital, il y a aussi un certain nombre de places, mais évidemment pas pour tout le monde et lorsque M. Lyon dit que les places sont prises par les hauts cadres, les hauts salaires, excusez-moi, mais il faudrait vraiment beaucoup de gros salaires et j'espère qu'il n'y a pas autant de gros salaires que de places disponibles. Cela signifie quand même qu'une partie du personnel de l'Hôpital a une place de parc, mais il en manque et c'est un problème.

Toutefois, j'aimerais dire que l'Hôpital en ce moment tente une expérience avec des navettes qui font le circuit entre tous les bâtiments des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Je me pose la question de savoir pourquoi, un jour, il ne pourrait pas être mis en place une navette allant chercher le personnel qui vient de France pour l'amener à l'Hôpital, ce dernier laissant sa voiture sur les parkings périphériques. Il y a des entreprises qui partent chercher leur personnel pour l'amener sur son lieu de travail. Par conséquent, pourquoi l'Etat ne pourrait-il pas le faire?

En tout cas, ce que demande cette motion n'est absolument pas l'affaire de la Ville de Genève, il n'y a aucune raison de créer des iniquités entre le pékin et le personnel de l'Hôpital cantonal, quel qu'il soit, même si ce personnel est plus qu'utile. Je ne crois pas qu'on puisse décemment créer des iniquités comme cela. Ce que je vous propose, c'est de faire travailler vos députés et que ceux-ci demandent à l'Etat de donner les moyens à l'Hôpital de créer des navettes allant chercher le personnel sur les parkings périphériques.

M. Gérard Deshusses (S). Ce soir, le groupe socialiste est extrêmement embarrassé, parce que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Au mois d'octobre dernier, nous avons été très émus par l'émouvant plaidoyer de M. Jousson, qui nous rappelait ces infirmières partant dans la nuit savoyarde de Samoëns, l'hiver, devant mettre des chaînes à leur véhicule et qui, enfin, arrivaient à l'aube à

Genève. Nous étions prêts à dénoncer cette situation, parce que ces conditions de transport ne sont pas normales. C'est d'autant plus anormal qu'il est vrai que des citoyens genevois, qui sont sur place, bénéficient de places de parc et qu'ils sont bien contents d'être soignés à l'Hôpital cantonal par des personnes qui viennent d'au-delà des frontières, de ces sombres vallées.

Nous nous sommes dit que nous allions emboucher cette trompette et dénoncer à la fois une injustice énorme et une ingratitude scandaleuse. Ensuite, Mesdames et Messieurs, nous avons réfléchi... (*Remarque et rires.*) Oui, il faut bien réfléchir; il y a le cœur qui parle et la tête qui réfléchit. C'est vrai, il y a des infirmières qui travaillent dès 5 h du matin, et d'autres toute la nuit, ces dernières sont sur place et rentrent quand les routes sont dégagées. Il y a aussi les balayeurs, qui travaillent la nuit et qui ne viennent pas toujours de la rue d'à côté. Il y a le secteur public, il est vaste et il n'y a pas que l'Hôpital cantonal; en outre, il y a aussi le secteur privé. Alors, nous avons pensé que, si nous commençons à faire une part belle à certains corps professionnels, nous allions mettre le doigt dans un engrenage et nous laisser entraîner très loin. On peut supprimer toutes les zones bleues et laisser chacun se débrouiller comme il peut, on a vécu cela pendant de longues années, on sait ce qu'il en est advenu et c'est pour cela qu'on a changé.

Nous avons cherché des responsabilités, parce que, Mesdames et Messieurs, il faut se poser la question et d'autres avant vous l'ont dit, ce n'est pas à la Ville de Genève qu'il appartient d'assurer des places de parc à l'ensemble des corps professionnels, tout estimables qu'ils soient et quelles que soient leurs conditions de travail. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que les conditions de travail des infirmières, notamment, mais pas seulement de ces dernières, sont des conditions qui sont extrêmement difficiles, comme pour toute une série de frontaliers qui viennent de loin pour travailler chez nous et que nous sommes bien contents d'avoir. Nous sommes d'accord, ces conditions sont difficiles, mais, quand on a des conditions de travail difficiles, il y a des responsables et des responsabilités. Nous nous sommes posé la question de savoir qui étaient les responsables. Si l'employeur, et c'est lui qui est responsable des conditions de travail, est l'Etat, il appartient alors au Grand Conseil de s'en occuper; si l'employeur est quelqu'un d'autre, il faut alors s'adresser à cet employeur et c'est à lui qu'il appartient d'assurer des places de parc à ses employés. Si les employés ne sont pas satisfaits de l'attribution des places de parc ou d'autres conditions de travail, il appartient à ces employés de s'adresser à leur syndicat, parce que dans nos pays démocratiques nous avons des syndicats.

Quant à nous, hommes politiques, il ne nous appartient pas de nous substituer à des syndicats et, par conséquent, en tant que groupe socialiste, nous proposons à M. Jousson de retirer sa motion et de conseiller à ce corps professionnel que sont les infirmières de s'adresser à leur syndicat pour qu'il fasse la demande néces-

saire, afin de leur trouver des places de parc. Si leur syndicat décide que c'est à l'Etat qu'il appartient de le faire, comme je le crois, eh bien, qu'il pourvoie à cela et que l'Etat fasse le nécessaire.

M. Marc Dalphin (Ve). Dans la motion M-225, on nous invite à remettre en zone blanche des places qui sont en zone bleue. Si cela devait arriver, il est inutile de vous dire le genre de problèmes qu'il y aurait, car, comme vous le savez, les HUG emploient environ 9000 personnes. Le personnel des professions de la santé travaille 24 h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année. A part cela, il faut considérer aussi que l'Hôpital emploie 35% de frontaliers et qu'ils viennent travailler essentiellement en voiture. Il faut également ajouter qu'à proximité et tout autour de l'Hôpital il y a des habitations.

Notre groupe considère qu'il n'est pas du ressort du Conseil municipal de régler les problèmes socio-économiques des employés de l'Hôpital, mais que c'est bel et bien l'affaire de la direction de l'Hôpital vis-à-vis de ses employés. Nous n'entrerons donc pas en matière sur ce projet de motion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, M. Deshusses nous parlait de responsabilité. J'aimerais vous rendre attentifs, chers collègues de gauche, au fait que, finalement, nous nous trouvons tout simplement face à la résultante d'une politique à laquelle vous tenez particulièrement dans ce canton, à savoir l'extension des zones bleues et également, comme vous le demandiez à la séance d'hier soir à propos de la motion M-223, l'extension de la zone réservée aux macarons, que vous allez aussi obtenir. Mais la réalité est qu'il n'y a plus une seule petite place libre en zone blanche et ceux qui se pressent le matin pour obtenir une place de stationnement ne la trouvent plus! Nous sommes face à une situation d'étouffement qu'il faudra bien admettre.

Maintenant, je pense que tout a été dit sur le rôle de l'Etat et celui de l'employeur concernant l'attribution de places de parc. Il me semble inconcevable d'avoir une supercaste de fonctionnaires qui pourraient bénéficier de la gratuité, alors que les autres employeurs ou l'Etat facturent les places de parc à tous leurs employés.

M. Guy Jousson (AdG/TP). En écoutant mes collègues, j'ai bien conscience que le problème que j'ai soulevé ce soir avec cette motion est un problème assez complexe qui mériterait plus qu'une séance plénière pour que nous puissions lui apporter des solutions.

Par rapport à la gratuité, qui a l'air de gêner beaucoup de gens, on pourrait imaginer la distribution au personnel paramédical et médical de macarons, qui seraient payants pour une année par exemple.

Le plus important à retenir dans ce qui a été dit, c'est que ce n'est pas la politique d'une institution ou d'une entreprise que nous voulons défendre, c'est la situation des travailleuses et des travailleurs. Dans une majorité de gauche, je me sens très à l'aise pour pouvoir me mettre à la place de ces personnes qui, en plus de leurs horaires contraignants, ont un travail très stressant et à haute responsabilité.

Je dirai aussi à M. Dossan qu'il oublie que les employés des TPG laissant leur véhicule sur le parking du Bachet-de-Pesay ou à la Jonction ne paient pas sur ces parkings lorsqu'ils ont des horaires irréguliers.

M. Guy Dossan (R). Les TPG paient!

M. Guy Jousson. On peut effectivement aussi envisager une participation de l'Hôpital cantonal, mais cela m'étonnerait que cela soit possible. Concernant les navettes dont parlait M^{me} Ecuillon, cela me paraît difficile à réaliser, parce que les infirmières et les infirmiers ne viennent pas de la même localité et il n'est pas facile de les rassembler à deux ou trois endroits de la frontière pour les amener en navette à 6 h du matin. On a vu hier le problème que cela impliquait de pouvoir avoir des bus plus tôt et plus tard...

En outre, nous ne voulons pas du tout créer une nouvelle caste de fonctionnaires. Simplement, le travail d'un infirmier est un travail assez particulier qui demande beaucoup d'attention et qui comprend des horaires hyperstressants. Je me dis que nous prenons un grand risque de confier nos enfants ou nos familles à des personnes qui rentrent chez elles à 22 h 30, qui doivent faire encore un long trajet en voiture pour arriver à leur domicile et qui, après une petite nuit, doivent reprendre leur travail à 7 h le lendemain. Je pense que c'est favoriser les erreurs professionnelles. Je trouve que nous vivons un peu dangereusement.

Ce que je comprends aussi, Monsieur le président, c'est que la motion M-225 présentée telle quelle ne peut pas aboutir; aussi, je vais la retirer, la retravailler un peu plus en demandant des précisions à l'Hôpital cantonal. Avant de la retirer, j'aimerais quand même attirer l'attention du groupe socialiste sur le fait qu'on ne peut pas envoyer des professionnels de la santé, qui n'ont pas forcément le goût de la revendication, vers des syndicats, plus ou moins omniprésents au sein de cette institution. C'est faire comme Ponce Pilate, c'est se laver les mains de ces problèmes.

Le président. Monsieur Jousson, retirez-vous formellement votre motion? (*Acquiescement de M. Jousson.*) La motion M-225 est donc retirée; le débat est clos.

7. Motion de MM. Pierre Maudet, Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, Roberto Broggin, Gérard Deshusses, Bernard Paillard et François Sottas: «Protégeons les petites reines des vols et des intempéries!» (M-226)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le nombre de vols de bicyclettes sur le territoire genevois est en constante augmentation depuis plusieurs années (plus de 2800 en 1999, selon les plaintes enregistrées par la police, mais nettement plus si l'on admet tous les vols non déclarés);
- parallèlement, le nombre des adeptes de la petite reine, qui utilisent ce mode de transport dans leurs déplacements quotidiens, ludiques ou professionnels, est croissant;
- les cycles mal parqués peuvent parfois gêner les piétons, poussettes et transports publics, surtout au centre-ville;
- la combinaison des risques de vol et des désagréments occasionnés par les intempéries (habits mouillés, selle trempée, patins de freins glissants) dans l'usage d'un véhicule qui n'offre pas de protection contre cela et qui est stationné à l'air libre n'encouragent pas le développement de ce moyen de transport,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier, dans le cadre des crédits déjà votés destinés à la réalisation d'itinéraires cyclables, la possibilité d'installer des abris couverts, respectueux d'une ligne légère de mobilier urbain et munis d'un dispositif antivol (potelet, crochet pour cadres et roues) sur les places réservées aux cycles, aux points névralgiques de la ville.

M. Pierre Maudet (R). Je serai bref sur cette motion, qui est explicite quand on la lit et qui se veut le prolongement du crédit de la proposition PR-431, un excellent projet à l'époque, dont le rapporteur de majorité pour les rapports

¹ Annoncée, 2252.

PR-431 A/B était M. Dossan, projet voté par le Conseil municipal le 12 octobre 1999. Je rappelle que c'était un crédit de 3 655 000 francs destiné à l'étude, la réalisation et la promotion d'itinéraires cyclables.

La motion M-226 veut donner une petite impulsion supplémentaire aux services du magistrat en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pour favoriser la circulation à vélo; cela concerne deux aspects principaux. Le premier aspect vise à promouvoir des petits abris pour les vélos dans les endroits névralgiques de la ville, à l'instar de ce qui s'est fait, d'une manière assez harmonieuse à mes yeux, à côté d'Uni-Dufour et de ce qui se fait beaucoup en Suisse alémanique, notamment à Soleure ou à Zurich – pour ne pas les citer. Le deuxième aspect est de veiller à ce que les emplacements pour cycles en ville de Genève permettent l'utilisation d'un antivol.

Comme le précise la motion, vous savez qu'en 1999 plus de 2800 cycles ont été officiellement volés et ont fait l'objet d'une plainte déposée auprès de la police pour vol. En réalité, il y en a plus, parce que beaucoup ne font pas l'objet d'une plainte et la police confirme – récemment, cela m'a encore été confirmé par ses services – que ce chiffre est en augmentation constante.

Pour lutter contre le vol et pour permettre aux vélos, qui fréquentent les sentiers parfois boueux de la ville de Genève, d'être abrités au moment où ils sont repris par leurs utilisateurs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à nous suivre dans cette motion qui veut, je le rappelle, transmettre une petite impulsion au Conseil administratif.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier, dans le cadre des crédits déjà votés destinés à la réalisation d'itinéraires cyclables, la possibilité d'installer des abris couverts, respectueux d'une ligne légère de mobilier urbain et munis d'un dispositif antivol (potelet, crochet pour cadres et roues) sur les places réservées aux cycles, aux points névralgiques de la ville.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion de MM. Roman Juon, René Grand et M^{me} Sandrine Salerno: «Construisons les EMS (établissements médico-sociaux) en ville de Genève» (M-227)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que nos aînés, toujours plus nombreux, devront être pris en charge par des EMS;
- que les observations faites par les responsables de la santé concluent qu'un(e) aîné(e) décède dans les trois ans après son admission dans un EMS;
- que, délogées de leur quartier, ces personnes se sentent abandonnées et déstabilisées;
- qu'il faudra prévoir, dans les dix prochaines années, entre 300 et 400 lits supplémentaires, dont la moitié seront occupés par les citoyen(ne)s de notre commune, ce qui représente environ quatre établissements de 40 lits,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre sa réflexion déjà engagée sur ce sujet et de présenter un rapport sur les prévisions pour l'accueil des pensionnaires dans les EMS et sur les solutions qui devront être trouvées pour accueillir en ville nos anciens.

M. Roman Juon (S). Mesdames et Messieurs, vous savez tous ce qu'est un établissement médico-social (EMS), je n'ai pas la prétention de vouloir vous l'expliquer et je parlerai tout de suite du sujet de la motion.

Par cette motion, j'aimerais attirer votre attention sur la question délicate de nos aînés, lorsqu'ils arrivent en fin de vie principalement. Je parlerai d'un cas récent dans le quartier de la Vieille-Ville, il s'agit de M. Henri Noverraz, peintre et écrivain, que je connaissais personnellement; pourtant, je ne savais pas qu'il était malade. En fait, depuis quelques années, il se trouvait dans un établissement spécialisé, sauf erreur à l'Hôpital de Loëx, et comme cet établissement est situé assez loin, en dehors de la ville, les gens du quartier n'étaient pas informés et ils ont appris son décès sous le tilleul ou par la presse.

C'est une des raisons pour lesquelles on doit essayer de reconsidérer ces établissements et je ne suis pas le seul à le penser. C'est un sujet qui est maintenant abordé et nous voudrions que la Ville de Genève s'associe à ces démarches d'une manière active. Comme nous sommes appelés à construire des logements bon marché et à étudier des plans localisés de quartier, il serait nécessaire de prévoir des EMS en ville.

¹ Annoncée, 2252.

Le site d'Artamis est un exemple intéressant, puisque l'Etat souhaite y construire des logements, voire une école, mais aussi un EMS. C'est un lieu bien situé, centré, ce qui est important. Nos aînés peuvent aujourd'hui rester très longtemps chez eux grâce au système des soins à domicile, ce qui est tout à l'honneur de Genève et du soutien logistique et social de l'Etat et de la Ville de Genève. Je prends l'exemple de notre ancien collègue et camarade du Conseil municipal, Pierre Jacquet, qui est fortement handicapé et qui doit se déplacer en chaise roulante. Il est âgé de plus de 85 ans, il peut encore vivre chez lui pour le moment, c'est un citoyen dans l'âme qui pour rien au monde n'aimerait habiter ailleurs qu'en ville, mais un jour arrivera où il ne pourra plus rester chez lui. En général, quand ces personnes arrivent à un stade critique et qu'elles ne peuvent plus rester seules chez elles, on les envoie à la campagne.

A cause de l'éloignement des établissements pour personnes âgées, les visites de la famille, des copains, des contemporains se font de plus en plus rares et ces personnes se sentent abandonnées. Si l'établissement était situé dans le quartier, en une demi-heure on pourrait facilement leur rendre visite et je crois que c'est quelque chose d'important. Tous les spécialistes qui travaillent dans ce genre d'établissement le savent et le disent, ces personnes ont besoin d'accompagnement. Je ne parle pas d'un accompagnement professionnalisé, mais elles ont besoin de voir les gens de leur quartier, les vieux amis.

Par exemple, il a été observé que les pensionnaires d'un EMS bien situé, dans une belle campagne, avec vue sur la nature, prenaient leur chaise et s'installaient dans la cour la plus proche du parking pour regarder le va-et-vient des voitures des visiteurs et des livreurs. Cela a été confirmé fréquemment et cela doit nous faire réfléchir. On pourrait imaginer la construction des EMS sur des grands carrefours, puisque, en général, les pensionnaires n'entendent plus très bien mais voient encore; c'est une image, il ne faut quand même pas souhaiter cela, mais c'est peut-être quelque chose à envisager.

Il y a aujourd'hui 52 établissements dits à but non lucratif, donc subventionnés, et 26 établissements privés, donc à but lucratif. Vu le vieillissement de la population, il faudra pour le canton – ce sont des chiffres qui m'ont été donnés officiellement – 300 à 400 lits d'ici à dix ans, ce qui veut dire une quarantaine de lits par année. Cela correspond quasiment à un établissement spécialisé par année, puisqu'on compte en général 40 pensionnaires par établissement. Ces pensionnaires sont âgés en moyenne entre 83 et 85 ans et, ce qui est moins satisfaisant, ils décèdent dans les trois ans.

Les espaces dans les établissements modernes prennent plus de surface, puisqu'il faut de la place pour aménager les services afin que le personnel puisse travailler dans de bonnes conditions et que les pensionnaires puissent se déplacer facilement, car beaucoup sont en chaise roulante.

En conclusion, je crois que nous sommes tous convaincus que nos aînés pensionnaires des EMS méritent de finir leur vie dans le quartier où ils ont vécu, où ils se sentent bien. Ce sont des citoyennes et des citoyens de notre commune, on doit leur rendre ce mérite et c'est la raison pour laquelle nous demandons que la Ville poursuive – parce qu'elle le fait déjà, je pense que M. Ferrazino nous l'expliquera – sa réflexion et prenne toutes les dispositions pour réserver des terrains dans le cadre des plans localisés de quartier pour construire des EMS et, si cela est nécessaire, achète des immeubles à transformer. Nous demandons au Conseil administratif un rapport sur l'état des lieux des EMS à Genève, en ville de Genève, et ses perspectives dans le domaine de ces établissements.

Préconsultation

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Tout d'abord, je remercie le groupe socialiste d'avoir déposé cette motion à laquelle nous adhérons pleinement. La question que nous pouvons nous poser aujourd'hui est celle-ci: est-ce à la Ville de Genève de prévoir la réalisation d'EMS? En ce qui nous concerne, nous disons oui, puisqu'une majorité de personnes du troisième âge résident en milieu urbain et que ces personnes souhaitent pouvoir y rester, même si on leur propose une résidence dans un cadre idyllique à la campagne.

A l'heure où certains EMS doivent fermer leur porte parce qu'ils ne répondent plus aux normes en vigueur, il est essentiel que nous nous préoccupions du devenir de nos aînés très âgés, sachant, comme le dit la motion, qu'il faudra prévoir ces dix prochaines années la mise à disposition de 300 à 400 lits. Si nous avons pu espérer que les soins à domicile résoudraient cette prise en charge, force est de constater que, si nous avons fait un grand pas dans ce domaine, il n'en demeure pas moins qu'il y aura toujours une clientèle pour les établissements publics médicaux et que les cas les plus lourds requièrent une prise en charge qui ne peut être laissée à la merci de n'importe qui.

L'effet pervers du moratoire sur la construction de nouveaux EMS réside dans le fait que les personnes qui devraient être placées attendent dans les hôpitaux qu'une place veuille bien se libérer. Si la Ville construit ou rénove des bâtiments à cet effet, nous avons un outil de gestion constitué par notre municipalité, soit la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, qui gère avec satisfaction depuis dix ans les résidences Fort-Barreau et des Tilleuls. Cette fondation serait en mesure de gérer d'autres institutions pour la Ville de Genève.

En ce qui nous concerne, nous souhaitons que cette motion soit renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse qui se chargera lors d'auditions d'évaluer les besoins dans ce domaine et de trouver, nous l'espérons, des solutions à cette question qui nous concerne tous.

M^{me} Odette Saez (DC). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra le renvoi au Conseil administratif de cette motion demandant la construction d'EMS en ville de Genève. En effet, pourquoi nos aînés, qui ont vécu en ville toute leur vie, devraient-ils soudain déménager? Il est bien reconnu par les milieux professionnels de la santé que le placement d'une personne âgée en EMS, si elle se produit dans son quartier, est grandement facilité, puisque les repères ne changent pas. Notre population vieillit et devient de plus en plus nombreuse.

Le manque d'EMS dans notre ville et notre canton est crucial: ce sont actuellement plusieurs centaines de personnes âgées qui attendent, dans les hôpitaux ou à leur domicile, leur placement dans des EMS ou des maisons pour personnes âgées. L'idéal, évidemment, serait qu'on puisse en plus les mettre près d'une école pour favoriser les relations entre générations.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les radicaux trouvent cette motion intéressante. Toutefois, nous nous interrogeons sur la possibilité de construire des EMS en ville de Genève, puisque cette dernière a déjà de la peine à construire des logements sociaux. Dès qu'une parcelle, si petite soit-elle, est constructible, les partis de l'Alternative la classent en espace vert. Cela dit, nous ne nous opposons pas au renvoi de cette motion au Conseil administratif, car il est vrai que nous devons éviter de dépayser les personnes âgées en les accueillant dans des EMS qui se trouvent dans d'autres communes.

En conclusion, je vous rappellerai que ce problème est d'une cruciale actualité, car vous n'ignorez pas que la loi va contraindre à fermer un nombre relativement important d'établissements qui, aujourd'hui, ne répondent plus aux normes légales. A ce propos, il faut également souligner que MM. Moutinot et Unger, conseillers d'Etat, ont quelques propositions à faire valoir, encore faut-il que la majorité alternative veuille bien fixer des priorités et, surtout, s'y tenir. Quand on voit des parcelles comme celles qu'occupaient les Services industriels, en pleine ville, on peut légitimement s'interroger sur leur occupation.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Beaucoup de choses viennent d'être dites, nous ne les répéterons pas. Le groupe libéral, évidemment, soutiendra cette motion. Il verrait plutôt son renvoi direct au Conseil administratif plutôt que son traitement par la commission sociale et de la jeunesse. Nous demandons effectivement plutôt un rapport et nous estimons que le Conseil administratif est mieux équipé pour le faire que la commission sociale et de la jeunesse.

Nous sommes très attachés à ce que nos aînés puissent maintenir un pont avec les lieux dans lesquels ils ont passé leur vie.

M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, c'est très bien de penser à construire des EMS, mais imaginez-vous qu'en 1992 il y avait 64 établissements et qu'aujourd'hui il y en a 52, dont certains ne répondent plus aux normes. Aujourd'hui, il y a des établissements qui sont situés en ville, mais qui doivent partir dans d'autres communes, car ils ne répondent plus aux normes.

Il existe des établissements dont les chambres sont trop petites et qui, pourtant, sont prévues pour deux personnes. Certaines familles exigent que leur père ou leur mère soit seul, parce qu'il ne s'entend pas avec le voisin ou la voisine de chambre.

On a pu lire il y a quelques mois dans la *Tribune de Genève* qu'on prévoit 20 millions de francs pour construire un EMS. C'est bien, mais le problème est que certains de ces établissements, comme la résidence Colladon ou la Maison de retraite du Petit-Saconnex, sont prévus pour des gens aisés et que les personnes pauvres doivent être installées ailleurs.

Pour nous, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous souhaitons que chaque personne âgée devant vivre dans un EMS dispose d'une chambre individuelle, conformément aux normes, et que cela soit fait dans les plus brefs délais.

M. René Grand (S). Le moratoire de dix ans qui a été évoqué, donc la non-construction d'établissements médico-sociaux, a eu un effet pervers que l'on n'a peut-être pas prévu, c'est-à-dire qu'on a favorisé les soins et l'aide à domicile, ce qui est une très bonne chose, mais, à mon avis, et tous les spécialistes le constatent, c'est une bombe à retardement. Je m'explique. Les personnes âgées peuvent rester à la maison de plus en plus longtemps, c'est très bien, mais, quand arrive le moment où elles sont incapables physiquement et psychologiquement de rester chez elles, on est obligé de les mettre à l'hôpital et, comme il n'y a plus de place, on les met n'importe où. Pour des gens qui ont vécu en ville, puisqu'on parle spécialement de notre cité, on est obligé de les «parquer» – le mot n'est pas trop fort – à la campagne, là où on trouve de la place.

Personnellement, j'ai constaté que les personnes qui ont été déracinées de cette manière – brutalement, parce qu'il faut prendre une décision; tout le monde est navré, mais la personne ne peut plus rester chez elle – ne meurent pas trois ans après, mais trois mois après leur placement dans un EMS, parce qu'elles sont complètement déracinées. Je crois que tout le monde a compris l'enjeu. Il est vrai que, s'il y avait davantage de petits EMS dans les quartiers, ce serait plus facile. Par exemple, je vois que, dans les quartiers où les gens ont pu voir l'EMS qui s'y trouve, où ils ont pu aller manger une fois ou l'autre avec leur famille dans celui-ci, ils peuvent continuer leur vie de proximité lorsqu'ils doivent aller vivre dans cet établissement.

C'est pourquoi il serait important que la Ville s'occupe de ce problème et essaie, avec les moyens qu'elle a naturellement, de favoriser la construction de petits établissements pour les personnes âgées en ville, afin que celles-ci puissent rester dans leur quartier. Messieurs les conseillers administratifs, dans vingt ou dans trente ans, je serais content que vous veniez me trouver dans un EMS, mais en ville, s'il vous plaît!

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je n'ai pas compris où le groupe socialiste voulait renvoyer la motion...

Une voix. Au Conseil administratif.

M. Jean-Pascal Perler. Deux groupes veulent renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, les autres groupes au Conseil administratif. A la majorité du Conseil municipal, cette motion sera peut-être renvoyée directement au Conseil administratif, c'est pourquoi je tiens à apporter certaines précisions concernant l'avis des Verts.

Tout d'abord, en lisant attentivement l'invite de cette motion, il me semble que quelques préopinants ont pris certains raccourcis en considérant que l'invite demandait la construction d'EMS. Dans ce sens-là, nous, les Verts, nous ne pouvons pas soutenir pleinement cette solution. La question des personnes âgées et des EMS est réellement un problème, nous en convenons et nous sommes d'accord que la Ville suive les discussions avec l'Etat et essaie de trouver des solutions, parce que pour des personnes âgées être déplacées à la campagne, c'est un déracinement difficile à vivre et que les EMS de proximité seraient certainement une meilleure solution.

Ce qui m'intéresse dans la motion M-227, c'est que la Ville doit s'inquiéter du futur de ses aînés et je prends pour exemple l'avenir du pavillon Charles-Galland, propriété de la Ville de Genève. Nous sommes en train de le transférer à l'Hospice général, car ce dernier gère l'EMS situé dans ce bâtiment. Que la Ville donne des droits de superficie à des fondations, nous sommes d'accord, mais qu'elle participe activement à la construction d'EMS, alors, là, nous estimons que la Ville est complètement en dehors de son rôle de subsidiarité.

Dans un premier temps, les Verts soutiendront le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse, parce que nous tenons à bien préciser ce que le Conseil administratif doit faire de cette motion, tout en étant d'accord sur le fond, c'est-à-dire qu'il y a un problème concernant le futur des personnes âgées en ville de Genève.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Je prends la parole brièvement, car je voudrais insister sur le fait qu'il est très important pour des EMS qu'il y ait des enfants à proximité. Je connais un EMS près de Renens qui est particulièrement intéressant, parce qu'au rez-de-chaussée de cet établissement il y a une garderie et, en plus, comme à la Maison de retraite du Petit-Saconnex et notamment à la résidence Colladon, des écoliers qui viennent manger à midi.

Il est extrêmement important que le Conseil administratif prenne cela en considération, de telle façon qu'il y ait vraiment un rapprochement des générations, chacun faisant du bien à chacun.

M. Roman Juon (S). J'aimerais lire l'invite à l'intention de M. Perler, parce que je crois qu'il ne l'a pas entendue. L'invite est la suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre sa réflexion déjà engagée sur ce sujet et de présenter un rapport sur les prévisions pour l'accueil des pensionnaires dans les EMS et sur les solutions qui devront être trouvées pour accueillir en ville nos anciens.» Il n'est pas du tout question que la Ville fournisse un état des lieux, accepte un financement ou participe à une construction, c'est plus un principe de réservation de terrains, voire d'immeubles.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il me reste trois minutes pour pouvoir rassurer MM. Juon et Perler, à savoir, comme M. Juon l'a relevé dans la motion, que la réflexion est déjà entamée; nous vous remercions de nous inviter à la poursuivre, nous l'aurions fait, je peux vous rassurer, indépendamment de cette invitation. Je peux vous dire, Monsieur Perler, que nous partageons votre préoccupation, à savoir que nous sommes conscients que le rôle de collectivités publiques telles que la Ville de Genève est précisément d'essayer de faire en sorte de trouver des parcelles sur le territoire municipal pouvant accueillir des établissements médico-sociaux.

Nous sommes particulièrement convaincus de la nécessité de le faire dans des délais relativement brefs, non pas pour «parquer», Monsieur Grand, des personnes âgées dans ces lieux, parce que, pour celui qui vous parle et je l'espère pour vous aussi, ce sont des lieux de vie et, si nous voulons que ces lieux restent des lieux de vie, effectivement, il faut nous donner les moyens de pouvoir en construire également dans les quartiers où ceux qui vont s'y rendre ont vécu la plupart de leur vie.

Nous sommes animés de cette volonté de trouver des endroits qui permettront à des tiers de réaliser ces établissements médico-sociaux. Notre rôle et celui de l'Etat est de tenter de trouver un certain nombre de lieux pouvant permettre à des

opérations de construction d'EMS de démarrer. C'est la raison pour laquelle nous avons mis sur pied un groupe de travail Ville-Etat dans lequel se trouvent un représentant du département de mon collègue Manuel Tornare et un représentant de mon propre département, ainsi qu'un représentant du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Vous pouvez tout à fait nous renvoyer cette motion et, d'ici au mois de juin, sinon d'ici au mois de septembre, suite aux travaux effectués dans le groupe de travail auquel j'ai fait allusion, nous devrions être à même de venir vous présenter un rapport circonstancié, ce qui vous permettra d'apprécier les possibilités qui s'offrent à nous de répondre à cette demande.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). J'aimerais encore préciser que nous, Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes), sommes évidemment d'accord de renvoyer cette motion au Conseil administratif. Je voulais dire à mon collègue Perler – vous transmettez, Monsieur le président – qu'il a un peu de retard concernant l'organisation actuelle des EMS, car la Maison de retraite de Vessy n'est plus du tout gérée par l'Hospice général. Actuellement, c'est une fondation de droit public qui en a la charge et qui comprend des représentants de tous les partis, entre autres M^{me} Catherine Hämmerli-Lang. Le bâtiment Charles-Galland est évidemment géré par la Maison de retraite de Vessy et non pas par la Ville, même s'il appartient à cette dernière.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). J'aimerais dire que je m'étonne qu'on se préoccupe seulement en l'an 2002 de savoir dans quels établissements on va pouvoir mettre les personnes âgées, alors que ce lourd problème existe depuis extrêmement longtemps. Ma grand-mère, en 1976, a été mise durant des mois à l'Asile de Bel-Air, car il y avait une attente minimale de cinq ans pour trouver une place disponible dans un EMS. En plus, certains EMS situés loin de la ville ne sont même pas desservis par les Transports publics genevois. Cela donne à réfléchir!

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission sociale et de la jeunesse est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Le président. Cette motion est donc renvoyée *de facto* au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre sa réflexion déjà engagée sur ce sujet et de présenter un rapport sur les prévisions pour l'accueil des pensionnaires dans les EMS et sur les solutions qui devront être trouvées pour accueillir en ville nos anciens.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4542
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4542
3. Questions orales	4542
4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 150 000 francs destiné à soutenir l'organisation du Forum mondial de la société civile à Genève du 14 au 19 juillet 2002 (PR-182)	4543
5. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 430 000 francs destiné à financer la campagne de candidature de Genève - Divonne-les-Bains pour l'accueil de la future organisation résultant de la fusion de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et de l'International union of local authorities (IULA) (PR-183).....	4578
6. Motion de M. Guy Jousson: «Halte à la prise d'otage des professionnels de la santé» (M-225)	4604
7. Motion de MM. Pierre Maudet, Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, Roberto Brogini, Gérard Deshusses, Bernard Paillard et François Sottas: «Protégeons les petites reines des vols et des intempéries!» (M-226)	4613
8. Motion de MM. Roman Juon, René Grand et M ^{me} Sandrine Salerno: «Construisons les EMS (établissements médico-sociaux) en ville de Genève» (M-227)	4615
9. Propositions des conseillers municipaux	4623
10. Interpellations	4623
11. Questions écrites	4623

La mémorialiste:
Marguerite Conus